

Rapport d'activités

Siredom - 2017





Sommaire

P 2 - Le mot du président

P 3 - Le Siredom

P 3 - Le territoire

P 5 - Une gouvernance partagée

P 9 - Les équipements industriels du Siredom

P 11- Présentation, activités et perspectives des différents services

P 11 - Mission et appui stratégique

P 18 - Les finances

P 22 - La commande publique

P 24 - Les ressources humaines

P 28 - Exploitation et gestion déléguée

P 36 - Réseau éco-centres et apport volontaire

P 50 - Environnement et développement durable

P 55 - La prévention

P 59 - Annexe I - Les délibérations

P 67 - Annexe II - Les décisions

P 70 - Annexe III - Périmètre du Siredom au 31 décembre 2017 : EPCI et syndicats adhérents

Le mot du président



La loi n°2014-58 du 27 janvier de modernisation de l'action publique territoriale et des métropoles (MAPTAM) et la loi n°21015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ont profondément modifié le paysage intercommunal et syndical.

Le Siredom a été impacté par la refonte outre de la carte intercommunale ainsi que par la clarification des compétences au sein des structures intercommunales et syndicales. Syndicat de traitement depuis l'origine (1993), le Siredom a vu au cours de cette année 2017 asseoir son ancrage territorial par l'élargissement à DIX (10) communes de l'Arpajonnais; comptant ainsi désormais 139 communes sur les 196 que compte le Département de l'Essonne.

L'extension de son périmètre géographique a permis au Siredom, au cours de cette année 2017, de consolider sur son territoire quasi-départemental la mise en œuvre des politiques publiques répondant aux objectifs de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et de la loi n°2016-1087 du 08 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

A cet égard, une politique ambitieuse en matière d'apport volontaire a été développée depuis 2015 permettant au Siredom de disposer du 1^{er} réseau d'éco-centres de la Région Ile-de-France avec UN (01) éco-centre pour 35 000 habitants ; politique qui répond outre aux objectifs édictés par le législateur mais également la volonté affirmée du Siredom d'être un acteur incontournable en matière de protection de l'environnement et du patrimoine naturel remarquable dont dispose l'Essonne. Parallèlement et pour répondre à ce même objectif, le Siredom a développé des actions pédagogiques et environnementales à destination des communes de son territoire ; au titre desquelles figurent les actions BRISFER, la création de vergers et de jardins familiaux ou encore les actions en lien avec la préservation des espaces boisés et des îlots de biodiversité.

2017 constitue en outre l'année de la préfiguration de la fusion SICTOM du Hurepoix / Siredom qui donnera naissance au 1^{er} janvier 2018 à un syndicat mixte à la carte spécialisé dans les domaines de la gestion des déchets, de l'environnement et des énergies renouvelables qui comptera 176 communes et TREIZE (13) membres adhérents.

Le SIREDOM

Le syndicat mixte fermé agit sur son territoire pour garantir aux administrés des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunales adhérents la mise en œuvre de politiques publiques dans les domaines de la gestion des déchets au sens l'article L.2224-13 CGCT, de l'énergie renouvelable ainsi que la protection et la préservation de l'environnement.

Le Siredom a su prendre le virage de la modernité et des évolutions technologiques par l'élargissement de ses domaines d'intervention en se dotant notamment des compétences *énergie renouvelable* ainsi que *préservation et protection de l'environnement et du patrimoine naturel* à l'heure de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et de la loi n°2016-1087 du 08 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

D

Des déchets (ordures ménagères, déchets d'activité économique [DAE], biodéchets, etc.) par la prévention, le traitement, la valorisation et le recyclage ;

ENR

Des énergies renouvelables (production, fourniture et vente d'énergie renouvelable ou autres) ;

ENV

De l'environnement (respect de la biodiversité et des paysages dans la conduite des politiques publiques) ;

DD

Du développement durable (lutte contre le changement climatique ; préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ; cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ; épanouissement de tous les êtres humains ; dynamique de développement local suivant des modes de production et de consommation responsables) ;

EC

De l'économie circulaire (modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets) ;

→ Le territoire

Le SIREDOM regroupe 139 communes réparties en Essonne et Seine-et-Marne ; soit 60 % de la population du département de l'Essonne constitué de 1 253 931 habitants sur un territoire de 1 101 km².

Le syndicat est de ce fait un acteur incontournable dans le schéma de coopération intercommunale institué par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales en vue de constituer un syndicat départemental regroupant à terme les 196 communes du département de l'Essonne.

Son périmètre géographique constitue en effet un ensemble de territoires pertinents appréhendés à partir de bassins de vie ; et ce en conformité avec les exigences de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Le syndicat répond aux exigences de rationalisation des structures en raison du nombre de communes qui le compose, de son périmètre géographique, des compétences qui lui sont dévolues et de l'exigence de rationalisation de la dépense publique. Il agit sur un territoire disposant de nombreux atouts dont la densité de son tissu économique, son dynamisme géographique, la concentration d'activités universitaires et technologiques de 1^{er} plan, des infrastructures denses (ferroviaire, réseau autoroutier et routier ainsi que d'une voie navigable d'envergure que constitue la Seine) ainsi que d'un patrimoine et de paysages remarquables.

Au regard des éléments susvisés, le Siredom se doit de mieux appréhender les atouts de son territoire aux fins de les valoriser et les intégrer dans la mise en œuvre de ses politiques publiques tout en préservant leurs particularités voire en réintroduisant des approches délaissées ou disparues.

→ Une gouvernance partagée

Le Comité syndical

Le Siredom est administré par un Comité syndical composé de délégués des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale, membres du syndicat.

Chaque collectivité territoriale est représentée par 1 délégué titulaire et 2 suppléants. En cas d'empêchement d'un titulaire, ce dernier peut se faire représenter par l'un des deux délégués suppléants qui aura, dans ce cas, voix délibérative.

Chaque établissement public de coopération intercommunale est représenté par autant de délégués titulaires et de délégués suppléants qu'il comporte de collectivités territoriales en son sein, et comprises dans le périmètre du syndicat.

Le Comité syndical se réunit, sur convocation de président, chaque fois qu'il est nécessaire et au moins 4 fois par an.



Le Bureau syndical

L'exécutif du Siredom est composé du président et de vice-présidents ainsi que de présidents-délégués et conseillers-délégués. Les présidents-délégués et conseillers-délégués n'ont pas voix délibérative.

Les vice-présidents sont élus parmi les membres du comité syndical à la majorité absolue.

Le Bureau syndical se réunit sur convocation du Président.

Les compétences du Bureau syndical sont déterminées par délibération.

Les délégations de fonction et attribution

Au regard des dispositions de l'article L.5211-10 CGCT :

« Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de celles expressément énoncées dans le présent article ».

Au regard des dispositions de l'article L.5211-9 CGCT :

(...) Le président « peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau (...) ».

En application des dispositions de l'article L.2122-23 CGCT applicables par renvoi de l'article L5211-2 CGCT, le Président du syndicat peut procéder à une subdélégation des pouvoirs qui lui ont été précédemment délégués par l'Assemblée.

LE PRÉSIDENT ET LES VICE-PRÉSIDENTS



Xavier Dugoin
président
du Siredom



Grégory Courtas
1^{er} vice-président
en charge des relations
institutionnelles



Anne Thibault
2^{ème} vice-présidente
en charge de la prévention
des déchets



Pascal Simonnot
3^{ème} vice-président
en charge de la collecte
des déchets



Gilles Le Page
4^{ème} vice-président
en charge de l'économie
circulaire



Jean-Claude Quintard
5^{ème} vice-président
en charge des finances et des
moyens généraux



Christian Fournès
6^{ème} vice-président
en charge des énergies
renouvelables



Thierry Lafon
7^{ème} vice-président
en charge de la coopération
décentralisée



Maurice Legouge
8^{ème} vice-président
en charge des unités
de valorisation



Jean Hartz
9^{ème} vice-président
en charge des ressources
humaines et de l'administration
générale



Brahim Ouarem
10^{ème} vice-président
en charge de la commande
publique



Bernard Sprotti
11^{ème} vice-président
en charge de l'environnement
et du développement durable



Sylvain Tanguy
12^{ème} vice-président
en charge des études
et prospectives



Pascal Noury
13^{ème} vice-président
en charge de l'apport
volontaire



Jérôme Bérenger
14^{ème} vice-président
en charge des innovations
technologiques

LES PRÉSIDENTS DÉLÉGUÉS



Catherine Alicquot_Vialat
1^{ère} présidente-déléguée
en charge des relations
intersyndicales



Gérard Rassier
2^{ème} président-délégué
en charge de la sécurité et de la
prévention des risques



Serge Mercieca
3^{ème} président-délégué
en charge des relations avec les
collectivités adhérentes



Farouk Alouani
4^{ème} président-délégué
en charge de l'économie
sociale et solidaire



Sylvie Jouard
5^{ème} présidente-déléguée
en charge des actions
pédagogiques
et environnementales



Frédérique Garcia
6^{ème} présidente-déléguée
en charge des relations avec le
secteur économique



Philippe Rottembourg
7^{ème} président-délégué
en charge des déchets
d'activités économiques



Pascal Petetin
8^{ème} président-délégué
en charge des relations
avec les recycleries



Jean-Charles Henry
9^{ème} président-délégué
en charge du contrôle
et du suivi des éco-centres



Richard Privat
10^{ème} président-délégué
en charge du suivi
du programme des PAV



Pierre-Marie Guenier
11^{ème} président-délégué
en charge du Plan Climat
Energie Territorial



Germain Dupont
12^{ème} président-délégué
en charge de la sécurisation du
réseau des éco-centres

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS AVEC MANDAT SPÉCIAL



Jacques Cabot
Délégué titulaire pour la CC
Entre Juine et Renarde
en charge des relations avec
l'ORDIF



Evelyne Chardenoux
Déléguée titulaire pour la CC
Entre Juine et Renarde
en charge de la résorption des
dépôts sauvages



Karine Neil
Déléguée titulaire
pour le SEDRE
en charge des nouveaux
gisements



Sébastien Lefetz
Délégué titulaire
pour la CC du Val d'Essonne
en charge de la gestion
des données



Mariannick Morvan
Déléguée titulaire
pour la CC du Val d'Essonne
en charge du PLPD 2^{ème} génération
et environnementales



Daniel Denibas
Délégué titulaire
pour le SIRTOM
en charge de la
performance du tri



Karl Dirat
Délégué titulaire
pour Grand Paris Sud
en charge des relations
avec les SEM et SPL



Hugues Treton
Délégué titulaire
pour le SEDRE
en charge de la performance
financière



Jacky Bortoli
Délégué titulaire
pour Grand Paris Sud
en charge de l'étude
des énergies renouvelables



Jean Martial Bertrand
Délégué titulaire
pour le SIRTOM
en charge de la communication
institutionnelle



Agnès Gravis
Déléguée titulaire
pour le Sedre
en charge des îlots
de biodiversité



Martine Cartau-Oury
Déléguée titulaire pour
Grand Paris Sud
en charge des relations avec les
partenaires institutionnels



Christian Auger
Délégué titulaire pour la
Communauté Paris Saclay
en charge des biodéchets



Ange Balzano
Délégué suppléant
pour Grand Paris Sud
en charge du développement
de l'apport volontaire dans le
secteur locatif social



Bernard Meder
Délégué suppléant pour
Grand Paris Sud

→ Les équipements industriels du Siredom

Equipements, propriété du syndicat

Le Siredom dispose d'installations performantes de traitement et de valorisation, installations classées ICPE.

Le syndicat privilégie une approche globale de la gestion des déchets en développant des technologies innovantes et en diversifiant les modes de valorisation pour s'adapter aux besoins de son territoire.

A cet égard, le syndicat a su prendre le virage de la modernité et des évolutions technologiques par l'élargissement de ses domaines d'intervention en se dotant notamment des compétences « énergie renouvelable » ainsi que « préservation et protection de l'environnement et du patrimoine naturel » à l'heure de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et de la loi n° 2016-1087 du 08 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.



20 ÉCO-CENTRES

Athis-Mons, Ballancourt-sur-Essonne, Corbeil-Essonne, Egly, Epinay-sur-Orge, Etampes, Etréchy, Lardy, Le-Coudray-Montceaux, Milly-la-Forêt, Morangis, Nozay, Saclas, Saint-Germain-Lès-Arpajon, Saint-Michel-sur-Orge, Saint-Pierre-du-Perray, Sainte-Geneviève-des-Bois, Ris-Orangis, Vert-le-Grand et Vigneux-sur-Seine.



2 ECO-CENTRES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Moigny-sur-Ecole, Noisy-sur-Ecole.



1 UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

CITD de Vert-le-Grand/Echarcon



1 CENTRE DE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES

CITD de Vert-le-Grand/Echarcon



1 PLATEFORME DE STOCKAGE DU VERRE

Etampes, Vert-le-Grand.



1 PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Boissy-le-Sec



QUAI DE TRANSFERT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES COLLECTES SÉLECTIVES

Ecosite Sud Essonne – Etampes.



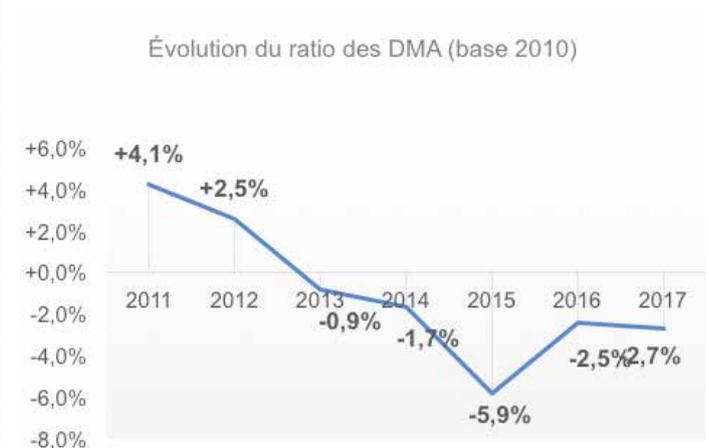
Du déchet à la création de chaleur

Le Siredom s'inscrit dans l'atteinte des objectifs édictés par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment au regard de :

- ▶ la réduction de la fracture énergétique sur le territoire (avec dans un avenir proche l'alimentation en chauffage urbain de la CA du Grand Paris Sud grâce à la modification des turbines de l'usine de Vert-le-Grand),
- ▶ la réduction et la valorisation des déchets
- ▶ la promotion de la conciliation entre le développement économique et social avec une gestion pérenne des ressources naturelles en vue de préserver et protéger l'environnement.

Le Siredom entend « faire émerger et déployer des pratiques vertueuses, notamment en matière d'économie de la fonctionnalité, de réemploi des produits et de préparation à la réutilisation des déchets et de production de biens et services incorporant des matières issues du recyclage ».

	APPORTS DES COLLECTIVITÉS						Déchèteries	Total déchets des ST
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Collectes Sélectives	Déchets végétaux	Encombrants	Déchets des Services Techniques		
Population desservie	826 224	826 224	826 224	826 224	826 224	826 224	846 242	846 242
Tonnage	214 122	16 331	39 307	37 753	13 268	25 622	116 359	437 140
Kg/habitant	259	20	48	46	16	31	138	526
Kg/habitant (Données IDF 2015)	289	20	35	18	24	-	67	453
Écart/ratio IDF	-10,3%	-1,2%	+35,9%	+153,9%	-33,1%	-	+105,2%	+16,1%
Kg/habitant (Données Essonne 2015)	251	20	42	-	18	-	115	-
Écart/ratio Essonne	+3,2%	-1,2%	+13,3%	-	-10,8%	-	+19,6%	-



Présentation, activités et perspectives des différents services

→ Mission appui stratégique

La Direction Mission appui stratégique est placée sous l'autorité directe de la Direction Générale des Services.

Missions et compétences : administration générale et communication



Administration générale

Les convocations et les dossiers des séances sont adressés par **voie dématérialisée** à l'ensemble des délégués titulaires et suppléants. Des tablettes tactiles sont confiées aux délégués titulaires contre signature d'une charte par laquelle ils s'engagent dans la dématérialisation. Ce procédé leur permet de consulter et de suivre les présentations des rapports et projets de délibérations en séances. La transmission des délibérations au contrôle de légalité est réalisée par dématérialisation via « ok-actes » depuis mai 2015. Le service de l'Administration Générale assure également leur publication, la notification aux services et le suivi de l'exécution. Le service élabore le Recueil des Actes Administratifs semestriel et gère la tenue du Registre des Actes Administratifs des assemblées délibérantes.

→ CODECI : Conseil de Développement de l'Economie Circulaire

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte comporte un volet économie circulaire qui influe sur les politiques de prévention et gestion des déchets.

Le service veille à la planification, l'organisation et le suivi des réunions des commissions, Bureaux et Assemblées Générales.

Les saisines ont été les suivantes :

4
saisines

2
réunions

1. Le positionnement et l'action du syndicat, producteur d'énergie renouvelable, vis-à-vis de l'utilisateur du réseau de chaleur ;
2. Recherche d'un panel d'actions pertinentes et de portée large dans la lutte contre la précarité énergétique ;
3. Opportunité technique et économique du stockage de l'énergie électrique sous forme d'hydrogène ;
4. Localisation d'une station GNV/BioGNV sur le territoire syndical.

Le CODECI ne s'est réuni que deux fois en 2017. En effet, il a été constaté depuis la création en 2015 un manque d'intérêt progressif des participants pour cette mission, marqué par un fort absentéisme ; aussi se pose la question du maintien ou non de ce conseil.

→ Médailles du Siredom

Organisation et suivi des décisions du comité d'attribution (préparation : recherches de candidats, animation de la réunion, notifications, arrêtés ...), conception de la médaille 2017.

Le Comité s'est réuni une fois en 2017 ; il n'y a pas eu d'attribution de médailles : aucun candidat n'a été proposé à la commission, et après recherche par l'administration, aucun candidat ne répond aux critères d'attribution – il sera proposé une cession d'examen de candidatures en 2018, suite à la fusion avec le SICTOM du Hurepoix, de nouvelles désignations de délégués auront lieu qui entraîneront la perte de mandats pour certains anciens élus qui pourraient remplir les conditions d'attribution d'une médaille.

→ Subventions aux associations

Dans le cadre de la politique environnementale et sociétale en matière de prévention, de tri, de traitement et de recyclage des déchets, ou de coopération décentralisée, le Siredom peut allouer une subvention à des associations. En 2017, 5 associations ont sollicité une subvention, 4 allocations ont été accordées :

▶ Association AIGOUMA

Transport et évacuation des déchets au MALI (demande de 2016) – **1 500 euros**.

▶ Association AICE

Journée festive sensibilisation protection environnement cirque de l'Essonne à VILLABÉ – **1 000 euros**.

▶ Association DARSALAM

Construction puits, aires de maraîchage au MALI – **1 000 euros**.

▶ Association RECYCLING CARBON

Soutien à la mise en place de moyens techniques pour le recyclage des matériaux composites à VILLABÉ – **5 000 euros**.

▶ Association LA RECYCLERIE DU GATINAIS

Soutien à la réalisation de 17 ateliers « Les petits génies du Réemploi » dans les écoles primaires du Territoire – **20 000 euros**

En quelques chiffres, l'activité du service Administration générale :

Actions	2013	2014	2015	2016	2017
Réunions du Bureau Syndical	5	5	14	6	10
Réunions du Comité Syndical	6	6	8	9	7
Délibérations du Bureau	30	30	77	24	65
Délibérations du Comité	87	87	119	103	39
Décisions du Président	-	-	-	44	46
Courriers enregistrés « arrivée »	-	4 900	5 165	4 761	6 227
*Courriers rédigés « départ »	-	196	337	178	117

* Courriers rédigés «Départ» : hors publipostage et transmissions mail

Les faits marquants

→ 2017 - Année de finalisation de la mise en œuvre de la loi NOTRe, initiée dès le 1^{er} janvier 2016.

Rappel : les communautés d'agglomération adhérentes au Siredom ont été dissoutes au 31 décembre 2015. Les délégués titulaires et suppléants désignés par ces communautés d'agglomération ont vu de ce fait leur mandat cesser. De nouvelles structures ont été créées (EPCI à fiscalité propre) au 1^{er} janvier 2016. Ces dernières ayant la compétence déchets, elles ont le choix entre conserver la compétence ou la confier à un syndicat de traitement, le Siredom en l'occurrence.

Pour ce faire une procédure d'adhésion est obligatoire : le nouvel EPCI doit demander son adhésion au Siredom et désigner ses délégués titulaires et suppléants, le Comité Syndical doit se prononcer sur cette demande, puis saisir ses collectivités adhérentes afin qu'elles se prononcent sur l'adhésion du nouvel EPCI dans un délai de 3 mois. A l'issue de ce délai, un arrêté inter-préfectoral est pris entérinant l'adhésion de l'EPCI au Siredom.

Afin de maintenir le service public de traitement des déchets pour ces collectivités dans l'attente de l'accomplissement des formalités d'adhésion, le Comité Syndical a autorisé le Président du Siredom à signer une convention transitoire de maintien du service public de traitement des déchets. Ainsi, au 31 décembre 2016, les procédures n'avaient pas toutes abouti, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, la CA Coeur d'Essonne Agglomération, la CA Etampois Sud Essonne et la CA Val d'Yerres Val de Seine, étaient en cours de procédure d'adhésion au Siredom.

Au 1^{er} janvier 2017, ces EPCI ont rejoint le Syndicat.

L'année 2017 a vu la sortie du périmètre du SIRTOM Sud Francilien (adhérent du Siredom), de quatre communes de Seine-et-Marne qui ont rejoint la CC du Pays de Fontainebleau : Boissy-aux-Cailles, Le Vaudoué, Noisy sur Ecole et Tousson. La CC devra se prononcer sur la délégation ou non de la compétence déchets au Siredom. Une convention a été établie avec la CC afin de maintenir le service public de traitement des déchets durant cette période.

Perspectives 2018

→ Au 1^{er} janvier 2018 fusion entre le Siredom et le SICTOM du Hurepoix

L'arrêté inter-départemental du 20 décembre 2017 vient entériner la fusion initiée entre les deux syndicats depuis 2016, avec une compétence nouvelle : la collecte en porte à porte pour les 37 communes issues de l'ex Sictom du Hurepoix.

Ainsi la nouvelle entité deviendra un syndicat mixte fermé à la carte.

Le périmètre du nouveau Syndicat sera porté à :

- ▶ 172 communes adhérentes représentées par 12 EPCI (les 10 EPCI de l'ex Siredom auxquels s'ajoutent les 2 EPCI de l'ex SICTOM du Hurepoix : la CC du Pays de Limours et la CC du Dourdannais en Hurepoix)
- ▶ 4 communes liées par convention avec la CC Pays de Fontainebleau (Boissy aux Cailles, Le Vaudoué, Noisy sur Ecole et Tousson)
- ▶ 1 commune cliente éco-centres (Chilly-Mazarin)

La création du nouveau Syndicat issu de la fusion entraînera la perte du mandat des délégués du Siredom avant fusion.

Un nouveau Comité Syndical devra être installé et de nouvelles élections du Président et de l'exécutif devront avoir lieu.

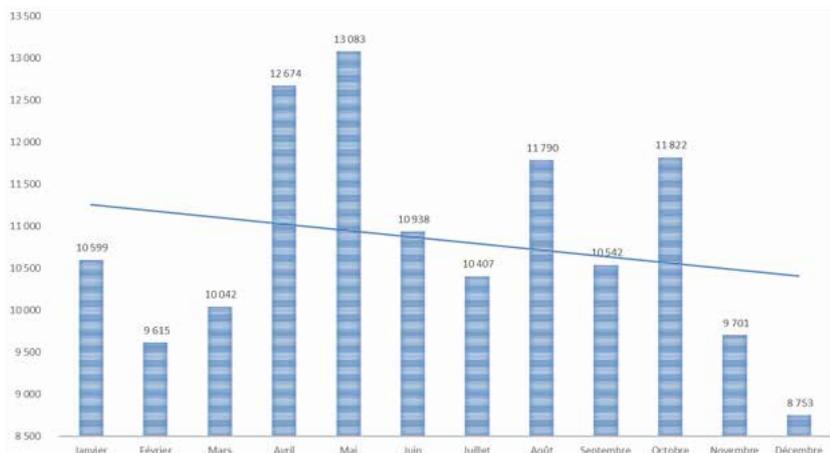


La communication du Siredom

Le service a pour mission d'élaborer et mettre en œuvre la stratégie de communication et les plans d'actions permettant de faire connaître le Siredom, de valoriser ses missions, compétences, activités et politiques publiques au travers d'actions et outils de communication destinés tant à ses membres adhérents qu'à l'ensemble des publics intéressés à l'activité du syndicat, et notamment les usagers du service public de traitement des déchets.

Il est garant de son image et a pour objectif de donner de la visibilité aux actions du syndicat.

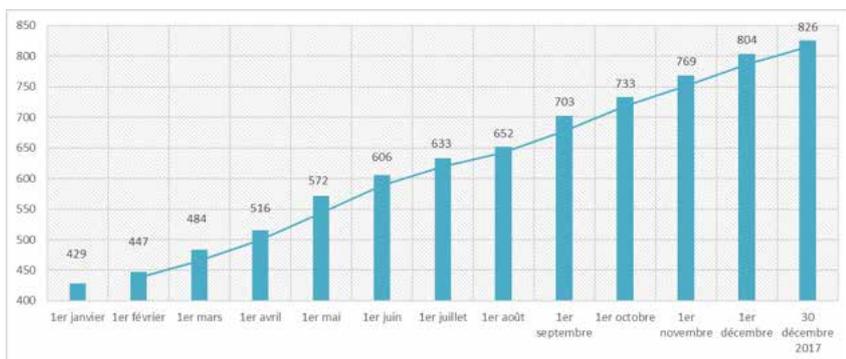
→ La communication numérique



Le site Internet www.siredom.com

10 831
visiteurs/mois

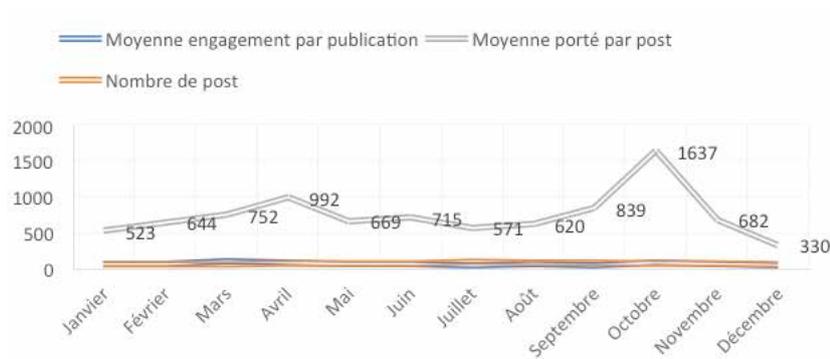
Analyse de la performance du site internet en 2017 avec le suivi de l'évolution du nombre de visiteur → il est à noter que la fréquentation du site a une légère tendance à la baisse.



La page Facebook @siredom

826
abonnés

Sur 2017, le nombre des abonnés a progressé de 93%, passant de 429 à 826 soit un peu plus d'un abonné supplémentaire par jour.



760
portées/mois

En termes de performance des publications, 806 post ont été diffusés sur la page du Siredom en 2017 soit une moyenne de 2,2 par jour. La portée cumulée de l'ensemble s'établit à 612 994 soit une moyenne de portée de 760 par post



Les informations sur les panneaux électroniques

15 panneaux **70** messages

15 panneaux sont en place sur les sites suivants : siège à Lisses, éco-centres d'Etréchy, Nozay, Lardy, Milly-la-Forêt, Le Coudray-Montceaux, Morangis, Etampes, Corbeil-Essonnes, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saclas, Saint-Michel-sur-Orge, Saint-Pierre-du-Perray, Ballancourt-sur-Essonne et Saint-Germain-lès-Arpajon

Thème	Messages	Nbre de diffusions
Tri et recyclage	Aujourd'hui tous les emballages se trient	1
	Bilan mensuel du recyclage	12
	Bilan 2017 du recyclage	3
	Le Siredom vous facilite le tri : nouvelles bornes d'apport volontaire	1
Siredom général	Le Siredom au service de 140 communes	1
Environnement	Rapport sur le développement durable	1
	Halte aux dépôts sauvages	
Recrutement	Recrutement agent valoriste	1
	Recrutement des stagiaires	1
	Recrutement Brisfer	1
Eco-centres	Bienvenue sur votre éco-centre	1
	Message de bienvenue sur les éco-centres	14
	Eco-mobilier : bennes dans les éco-centres	1
	Fermeture 1 ^{er} mai	1
	Fermeture incendie de Corbeil-Essonnes	1
	Message horaires des éco-centres	17
	Horaires ouverture exceptionnelle le dimanche	1
	Ouverture nouvel éco-centre à Saint-Germain-lès-Arpajon	1
sacs réutilisables	1	
	Visite du CITD Essonne Verte Essonne Propre	1
	Opération 200 gâtinaises pour réduire les déchets	1
	Ephéméride	1
	Promotion des réseaux sociaux du Siredom	1
	Joyeux Noël	1
	Nouvelle année 2018	1

→ La communication institutionnelle

Politique publique	Thématique	Support	Actions/ Evènement	Presse	Communication numérique (cf statistiques web et Facebook)
Toutes politiques publiques	Communication institutionnelle		Cérémonie des voeux		vidéo cérémonie mise en ligne
	Comité syndicaux				post facebook : ordre du jour et post en direct
	Site Internet	Travaux pour la refonte du site : architecture et fonctionnalités			
	Valorisation des politiques publiques du Siredom	Book rétrospective 2017		2 insertions presse : Le Républicain «guide des collectivités» et le Parisien	communication régulière sur le web et les réseaux sociaux
D Déchets	Tri	Flyer sur le verre réédition dépliant sur les consignes de tri et diffusion aux collectivités		Insertion presse et communiqué : promotion de l'opération Essonne verte Essonne Propre : visites grand public du CITD de Vert-le-Grand	- Communications régulières sur le web et les réseaux sociaux : sensibilisation et focus sur le tri des déchets et leur valorisation, mise à jour page web - Diffusion résultats sur tri sur panneaux lumineux - Focus web opération Essonne verte Essonne Propre
	Déchets végétaux - compostage		Inauguration des travaux Compost sud Essonne	Communiqué de presse	Actus web et réseaux sociaux
	Eco-centres	- Signalétique pour l'éco-centre d'Egly - Affichage sur site (fermeture ou nouveaux horaires fiches horaires pour les collectivités (format dématérialisé) - Promotion du réseau éco-centres avec la création de dépliants (réseau fixe et éco-centre mobile)	Inauguration de 5 nouveaux éco-centres Inauguration de nouveaux équipements et aménagements	- 19 communiqués de presse (5 nouveaux éco-centres, travaux réalisés, renouvellement de bennes, etc.) - 8 insertions presse pour le Républicain (expérimentation ouverture le dimanche, changement d'horaires, ouverture des nouveaux éco-centres) - Campagne de spots radios avec Radio sans pub - Conférence de presse fermeture éco-centre d'Athis-Mons	- Informations régulières web (actus, mise à jour pages, focus) et réseaux sociaux (nouveaux éco-centres, changements d'horaires, fermetures, travaux, chantiers) - Communication sur les panneaux lumineux des éco-centres - Réalisation d'interviews et vidéos - Reportages photos chantiers
	Bornes d'apport volontaire «nouvelle génération»	Flyers d'informations			Actus web et réseaux sociaux
	Prévention des déchets : Opération «200 gâtinaises pour réduire les déchets»	- Dossier d'appel à candidature - Guide pratique pour les adoptants	Réunion d'information et de distribution Relevé trimestriel des adoptants	Communiqué de presse Insertion presse	- Focus web et informations réseaux sociaux, administration du groupe de discussion sur Facebook - Information sur les panneaux lumineux - Réalisation d'une vidéo bilan 2016 et opération 2017
	Compostage collectif	Signalétique sur les composteurs	Semaine du compostage	Insertion presse	Focus web, mise à jour page web

Politique publique	Thématique	Support	Action/ Evènement	Presse	Communication numérique (cf statistiques web et Facebook)
ENR Energies renouvelables DD ENV Environnement et développement durable	Réseau de chaleur				Actus web et réseaux sociaux
	Brisfer	Book rétrospective 2017	Organisation cérémonie de remise des gratifications	Communiqués de presse chaque semaine de chantier Insertion presse promotion Brisfer	- Actus et focus web sur les chantiers, mise à jour page web dédié - Annonce sur les panneaux lumineux - Reportage photos chantiers
	Lutte contre les dépôts sauvages	Réalisation d'un flyer «halte aux dépôts sauvages»	Campagne d'affichage sur les bus durant une semaine	- insertion presse dans le Parisien (promotion des actions de lutte contre les dépôts sauvages)	Actus web et post réguliers sur les réseaux sociaux
	Vergers pédagogiques	Signalétique sur site	Organisation des inaugurations	Communiqués de presse	Actus web et réseaux sociaux, vidéo posté sur Facebook
	Jardins familiaux	Signalétique sur site	Inauguration	Communiqués de presse	Actus web et réseaux sociaux
Espaces boisés					Actus web et réseaux sociaux



47
communiqués
de presse

17
insertions
presse

→ Les finances

Missions et compétences

La Direction des finances est structurée autour de deux pôles :

le pôle recettes qui assure l'intégration des tonnages des éco-centres et des artisans dans le logiciel MODERIS. Il assure les différentes facturations et ajustements ainsi que le titrage de l'ensemble des factures émises. Il traite les réclamations des collectivités, des artisans et la trésorerie. Il effectue aussi un suivi régulier des recouvrements, des encaissements et des reversements des soutiens perçus des éco-organismes.

Le pôle dépenses assure l'engagement, l'enregistrement, la liquidation et le mandatement des factures sur le logiciel CIRIL. Il contrôle et saisit les autorisations spéciales (AS), assure le suivi de la trésorerie. Il gère les différentes demandes de la Trésorerie et effectue la déclaration mensuelle de la TVA.

En collaboration avec la direction générale, le service prépare les orientations budgétaires, le Plan pluriannuel d'investissement, les tarifs de traitements applicables aux collectivités adhérentes, clientes ainsi qu'aux professionnels ayant accès aux équipements du Siredom, des budgets « primitif » et « supplémentaire », du compte administratif.



Le service en quelques chiffres

737 bordereaux
2 931 mandats
3 255 titres
2 900 factures
29 193 écritures comptables



Les notions clefs des finances du Siredom en 2017

Le compte administratif se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services du Siredom. L'excédent de recette par rapport aux dépenses dégagé par cette section est appelé « épargne brute ». Elle est utilisée en priorité au remboursement du capital emprunté. Le surplus constitue l'épargne nette qui permet d'alimenter le financement des investissements prévus par le Siredom.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources permanentes du Siredom, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est, par définition, celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine du Siredom.

Les grands équilibres

Dans les grands équilibres sont pris en compte les recettes issues de la gestion des services (ne sont pas pris les produits exceptionnels et les opérations d'ordre de transfert entre les sections) et les dépenses réelles de fonctionnement (ne sont pris les opérations d'ordre de transfert entre les sections). Il s'agit ici de mesurer l'aisance de la section de fonctionnement dans la mesure où son niveau correspond à un excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions et emprunts).

	Recettes	dépenses	Total
Fonctionnement	52 244 316,14 €	47 039 562,49 €	5 204 753,65 €
D002	Déficit de fonctionnement reporté de n-1		- €
R002	Excédent de fonctionnement reporté de n-1		3 371 384,57 €
	Résultat de fonctionnement reporté (résultat brut)		8 576 138,22

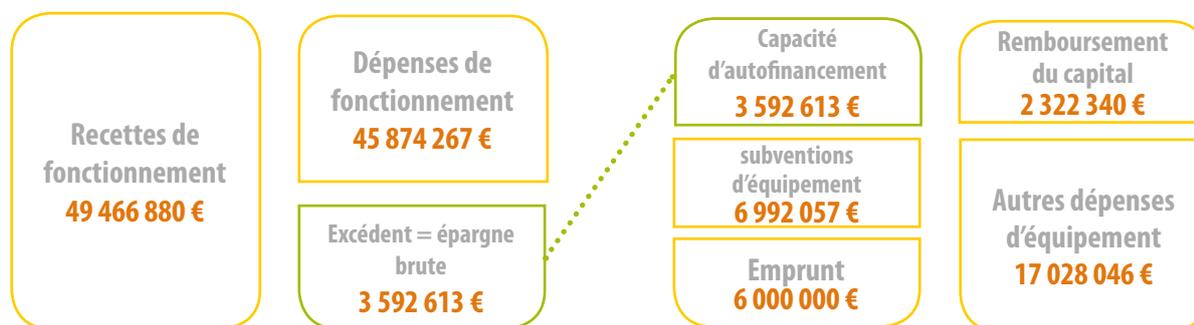
	Recettes	dépenses	Total
Investissement	24 254 189,80 €	24 628 215,53 €	- 374 025,73 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté de n-1		5 929 329,72 €
R001	Solde d'exécution positif reporté de n-1		- €
001	Résultat d'investissement reporté (résultat brut)		6 303 355,45 €

Résultat de clôture	2 272 782,77 €
----------------------------	-----------------------

Etat des restes à réaliser de l'année n à reporter sur le budget n+1

	Recettes	dépenses	Total
Fonctionnement	- €	- €	- €
Investissement	1 844 960,03 €	389 624,50 €	1 455 335,53 €
	Résultat d'investissement reporté (résultat brut)		6 303 355,45 €

Résultat final de l'exercice (résultat net de clôture)	3 728 118,30 €
---	-----------------------



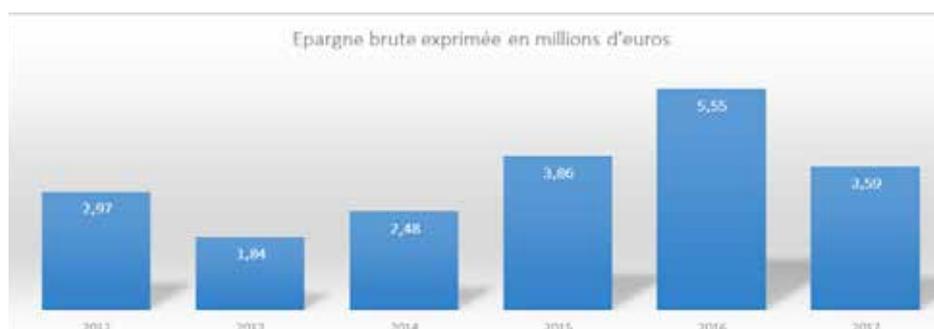
Le taux de consommation des dépenses de fonctionnement réel

Le taux d'emploi des crédits mesure l'écart entre la prévision et la réalisation des dépenses inscrites au budget. Il constitue un indicateur fiable en matière de rationalisation de la dépense publique. En effet, combinée à un fort taux de réalisation des recettes de fonctionnement, la maîtrise des dépenses de fonctionnement permet d'accroître l'épargne brute en vue de disposer d'une capacité d'autofinancement suffisante pour contribuer au financement des opérations d'investissement à venir et minimiser le recours à l'emprunt.



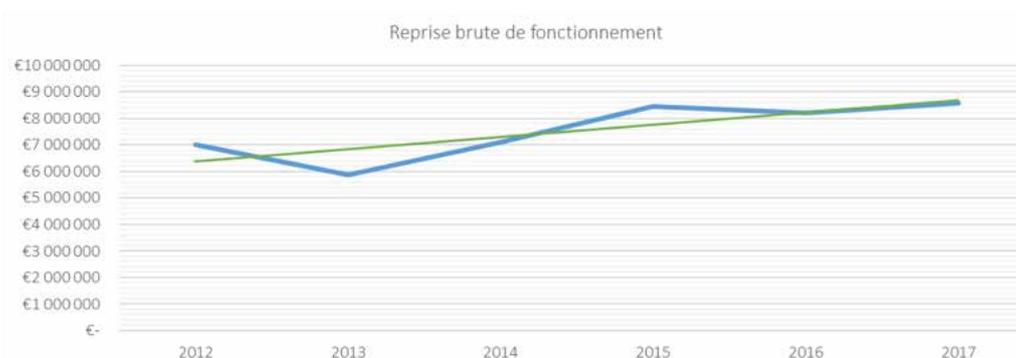
La capacité d'autofinancement brute ou épargne brute

L'épargne brute traduit l'excédent de recettes de fonctionnement sur les dépenses. Il s'agit d'un des indicateurs les plus pertinents pour apprécier la santé financière d'une collectivité puisqu'il mesure à la fois les marges de manœuvre et la capacité à investir. L'épargne brute est donc affectée à la couverture des dépenses d'investissement avec pour priorité le remboursement de la dette.



La reprise brute de fonctionnement

Il s'agit d'un indicateur de pilotage essentiel au motif qu'il démontre la capacité du Siredom à poursuivre sa politique d'investissement dans les années à venir. Il démontre également la capacité du Siredom à réduire la charge de sa dette en contribuant ainsi aux objectifs nationaux de réduction du déficit public et de la dette publique.



Gestion active de la dette

La gestion de la dette consiste à rechercher de nouveaux contrats d'emprunts au coût le plus bas possible mais aussi à minimiser, tout au long de la vie de ces contrats, les frais financiers et les risques potentiels. L'endettement présente l'avantage de faire financer des équipements ayant une longue durée de vie. En contrepartie, lorsque son niveau devient trop important, l'endettement peut mettre en difficulté (d'abord parce qu'il faudra consacrer des sommes substantielles au versement des annuités, ce qui grèvera la capacité d'investissement et du remboursement du capital, et pèsera sur les frais de fonctionnement - paiement des intérêts).



4
ans

La capacité de désendettement (indicateur de solvabilité) indique le nombre d'années nécessaire pour rembourser l'intégralité de l'encours de dette en supposant qu'il y soit consacré toutes les ressources disponibles.

2%

La capacité de désendettement exprimée en années est une grandeur théorique. En effet, le Siredom est tenue de respecter les engagements de remboursement ou «profil d'amortissement» négocié avec la banque. En général, il n'est pas possible de décider de rembourser plus que ce qui est programmé sans payer des indemnités de remboursement anticipé. Afin de surmonter ces limites, ce ratio peut être croisé avec le ratio épargne nette sur les recettes réelles de fonctionnement. Si ce dernier ratio est élevé, cela signifie que le remboursement de la dette est étalé dans le temps, et inversement s'il est bas.

32%

Comparaison de la dette restant à rembourser aux recettes affectées au fonctionnement du SIREDOM. Un ratio élevé signifie que la structure est fortement endettée par rapport à ses revenus, et inversement s'il est bas.

→ La commande publique

Missions et compétences

La professionnalisation de l'achat public doit se concrétiser à travers la maîtrise du marché « fournisseurs » ainsi que par la massification des achats. La comptabilité analytique dans le processus vise à optimiser l'approche économique de l'achat public (égal approche en coût global).

Le Siredom agrège autour de lui le plus grand nombre d'acteurs publics et privés dans la mise en œuvre de ses politiques publiques au cœur desquelles la dynamique du tissu économique local et la préservation du patrimoine naturel remarquable constituent des éléments indispensables pour la préservation de l'entité et les particularités des territoires que constituent l'Essonne.



La commande publique en quelques chiffres

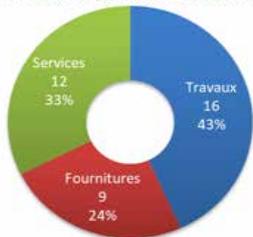
Dans la continuité des années 2015 et 2016, l'année 2017 a été marquée par la conduite de très nombreuses procédures.

37
procédures

33,8 M €
montant totale de la
commande publique

41
opérateurs

Fournitures, Services et Travaux



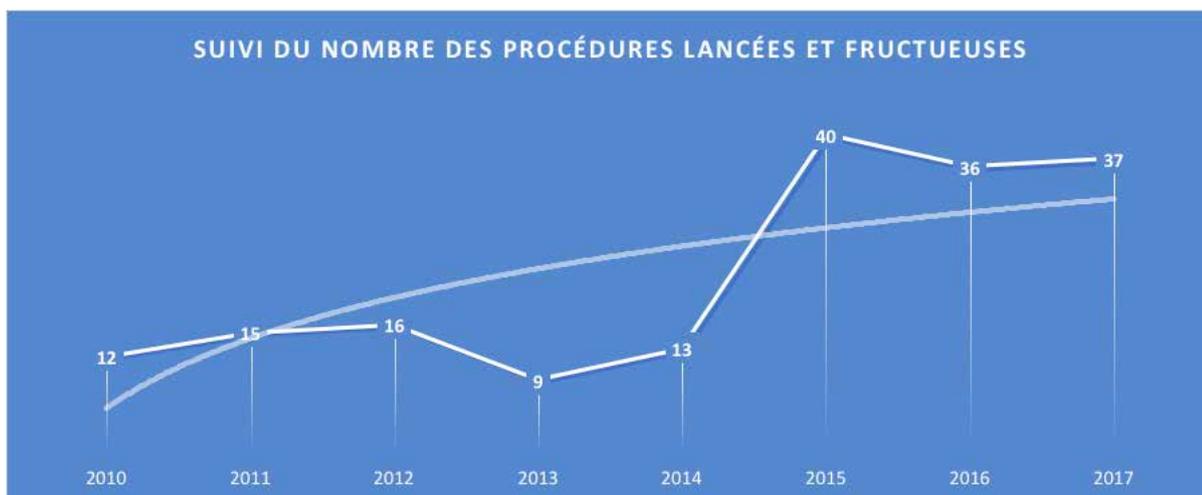
Sur l'année 2017, la répartition des procédures fructueuses est la suivante :

- ▶ 12 procédures ont été menées pour passer un marché public de services pour un montant de 23,39 millions d'euros ;
- ▶ 9 procédures ont été menées pour passer un marché public de fournitures pour un montant de 3,73 millions d'euros ;
- ▶ 16 procédures ont été menées pour passer un marché public de travaux pour un montant de 6,7 millions d'euros.

Cette liste indique, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services. Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés en fonction de leur montant selon les tranches suivantes :

Marchés relatifs aux	Travaux	Fournitures	Services	Total
Montant est égal ou supérieur à 20 K€ HT et inférieur à 90 K€ H.T	3	1	2	6
Montant est égal ou supérieur à 90 K€ HT et inférieur à 209 K€ H.T	3	3	-	6
Montant est égal ou supérieur à 209 K€ H.T	10	5	10	25
Total	16	9	12	37

SUIVI DU NOMBRE DES PROCÉDURES LANCÉES ET FRUCTUEUSES

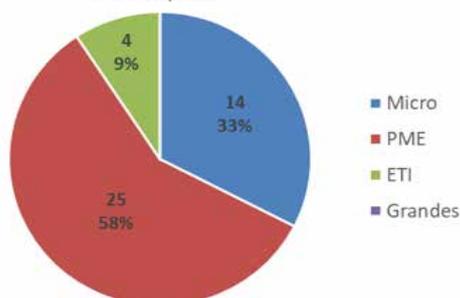


Suivi du nombre des opérateurs



Le Siredom poursuit sa politique de Sourcing afin de diversifier le panel de fournisseurs et de prestataires. **Le Siredom reste un investisseur public de 1^{er} rang sur l'Essonne et l'Île de France.**

Répartition selon les catégories de taille d'entreprise



Répartition des marchés selon la typologie des opérateurs économiques dont attributaires et cotraitants :

- ▶ **14 microentreprises (moins de 10 personnes et Chiffre d'Affaires n'excède pas 2M€) ;**
- ▶ **25 Petites et Moyennes Entreprises (moins de 250 personnes et Chiffre d'Affaires qui n'excède pas 50 M€) ;**
- ▶ **4 Entreprises de Taille Intermédiaire (moins de 5000 personnes et Chiffre d'Affaires qui n'excède pas 1500 M€) ;**

→ Les ressources humaines

Missions et compétences



Les effectifs du Siredom au 31/12

	2013	2014	2015	2016	2017
Catégorie A	6	7	9	7	6
Catégorie B	12	10	8	9	7
Catégorie C	27	18	31	32	74
Femmes	24	24	23	24	27
Hommes	21	22	25	24	60
Age moyen (ans)	37	35	31	36	42

***effectif compté au 15/12/2016 car le transfert des éco-centres et de son personnel s'est effectué le 18/12/2016 et n'a donc pas d'impact sur les statistiques en 2016 mais en 2017.*

La composition des effectifs, par catégorie et par sexe, est stable jusqu'en 2016 puis en 2017. On note cependant une légère diminution de la représentation de l'encadrement de catégorie A et B, ainsi qu'une modification notable de la parité homme/femme, ce qui est du notamment au transfert des agents valoristes qui sont de catégorie C uniquement et en majorité des hommes.

L'une des règles fondamentales de la fonction publique est la régulation des recrutements par les seuils démographiques pour le recrutement de certains emplois. Le Siredom est tenu de respecter des seuils pour recruter certains cadres d'emploi ou grades pour adapter ses besoins de qualification aux caractéristiques administratives de sa structure. Les emplois concernés par le seuil d'habitant pour le recrutement sont :

- ▶ Certains grades de catégorie A ;
- ▶ Les emplois fonctionnels de détachement ;
- ▶ Les recrutements directs pour les agents non titulaires sur emploi fonctionnel.

Afin de pouvoir mettre en œuvre l'ensemble des politiques publiques du syndicat, celui-ci doit développer le recrutement d'agents de catégorie A. Or, les besoins du Siredom ne sont pas en adéquation avec les possibilités qui lui sont offertes pour recruter ces cadres A qui pourraient concourir au développement des politiques publiques et à l'atteinte des objectifs des lois Grenelle et de transition énergétique pour la croissance verte.

Au 1^{er} janvier 2017, en année pleine, 39 agents d'accueil dits agents valoristes ont intégré le Siredom, suite à la reprise en régie directe des éco-centres et des agents affectés à ces équipements, et 4 agents titulaires suite au transfert de l'éco-centre d'Egly. Ainsi, l'évolution en matière d'effectifs au sein de la structure a augmenté de 81 % par rapport à 2016. En ce qui concerne les dépenses de personnel, le budget des ressources humaines s'élevait, en 2017, à 3 728 877 €. Il a augmenté de 53 % par rapport à 2016.



A périmètre constant (hors intégration des personnels des éco-centres) l'augmentation constatée entre l'exercice 2016/2017 s'explique notamment par la refonte des grilles indiciaires, la mise en œuvre de la réforme du régime indemnitaire (RIFSEEP), la création d'un poste de chef d'exploitation éco-centres au grade d'agent de maîtrise, et le glissement vieillesse technicité.

La médecine du travail préventive est assurée par prestation conventionnée avec ASTE santé au travail. 74 visites médicales préventives ont été organisées.

Au-delà de son fonctionnement régulier et quotidien, l'activité RH est jalonnée par des évènements récurrents (campagne de recrutement, évaluation annuelle, plan de formation, saisie des instances paritaires auprès du CIG, promotion, avancement d'échelon, avancement de grade) et des projets de fonds

	2013	2014	2015	2016	2017
Effectif total géré	45	44	48	48	87
Dont effectif rémunéré sur postes permanents	40	40	41	41	71
Dont titulaires et stagiaires	30	33	34	34	33
Apprentis	0	0	0	1	1
Emplois aidés	4	4	7	5	1
Accueil d'étudiants stagiaires (lycéens, universitaires, AFPA, en reconversion professionnelle)	4	4	12	20	15

Des mouvements internes et un redéploiement de certains postes avec une évolution des missions et fonctions ont été réalisés.

En revanche il y a un léger vieillissement de la population en 2017 qui est due là encore au transfert des agents valoristes.

La répartition des effectifs par direction est globalement stable la seule augmentation notable est à noter à la Direction exploitation des éco-centres /BAV due au transfert des agents valoristes.

Enfin bien que le SIREDOM soit une collectivité territoriale on peut constater que la composition des effectifs s'est trouvée fortement modifiée du fait que depuis 2017 on compte 38 contractuels permanents 16 contractuels non permanents et plus que 33 titulaires.

Le personnel bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Le taux de personnel bénéficiaire de l'obligation d'emploi dépasse le seuil légal de 6% depuis 2011. C'est le fruit de recrutements et d'intégration de personnel porteur d'un handicap et d'un reclassement professionnel avec son suivi personnalisé depuis 3 ans (réalisation des démarches administratives, formations).

La formation

Le budget total consacré à la formation est de 24 978,00 € incluant une part de budget propre, et une part de cotisation CNFPT de 18 195,35 € en 2017, qui permet aux agents de suivre à titre individuel les sessions proposées par cet organisme.

Cette cotisation assise sur la masse salariale, est fixée par le législateur, qui est portée à 0.90%.

Carrières et rémunérations

	2013	2014	2015	2016	2017
Actes réalisés (arrêtés et contrats)	106	168	178	557	344
Courriers, certificats, notes réalisés	415	273	284	577	448
Paies réalisées	625	625	720	744	1 320

**effectif compté au 15/12/2016 car le transfert des éco-centres et de son personnel s'est effectué le 18/12/2016 et n'a donc pas d'impact sur les statistiques en 2016 mais en 2017.

Une augmentation des actes et des paies qui s'explique par le transfert des personnels et par une augmentation des recrutements temporaires liés à l'accroissement d'activité.

Les indicateurs de charge d'activité en gestion carrières/paies s'accompagnent d'une complexification des missions et tâches (réformes statutaires, PPCR, reclassements) de la coexistence des statuts différents (CDI, apprentis, contrats aidés) requérant une technicité à la fois pointue et très étendue, ainsi que de situations médicales, dont la difficulté de gestion, sur les plans techniques et humains s'accroît.

En 2017 il a été constaté 1 départ à la retraite, et 6 départs volontaires par voie de mutation ou de détachement. A noter également 1 promotion interne et 2 avancements de grade.

Action sociale

La participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire relève de la volonté du SIREDOM de développer l'action sociale au bénéfice de ses agents. Ainsi en 2017 ce sont 52 agents qui ont bénéficié d'une participation de l'employeur à leur complémentaire santé pour un montant total de 17 520,00 €.

Le SIREDOM a par ailleurs renouvelé sa contribution à l'Amicale du personnel à hauteur de 30 000 €.

Le SIREDOM adhère également au bénéfice de ses agents à PLURELYA, organisme social leur permettant de bénéficier de chèques rentrée scolaire, Noël, participation aux frais de crèches, centres de loisirs, vacances, prêts sociaux pour un montant annuel de 22 000 €. Enfin les agents ont bénéficié :

- ▶ d'un bon cadeau de fin d'année d'une valeur de 162 € pour un montant total de 17 270 € ;
- ▶ d'une prise en charge par le SIREDOM de 50% des tickets restaurant pour un montant total de 59 261,00 €.

Dialogue social

Au cours de l'année 2017, deux syndicats se sont créés au sein du Siredom. Un groupe de travail « Réseau écocentres du SIREDOM » s'est constitué en novembre 2017 afin de réfléchir et fixer des objectifs et projets sur les thématiques suivantes :

- ▶ Le modèle d'éco-centre de demain ;
- ▶ Les missions de l'agent valoriste et des chefs d'exploitation ;
- ▶ La sécurisation des sites et des personnels ;
- ▶ Le programme de formation et les évolutions de carrière ;
- ▶ Le temps de travail et l'organisation des écocentres ;
- ▶ La mise à plat du règlement intérieur des écocentres sur les conditions de travail.



Perspectives 2018

Les principaux projets à mener par la Direction des Ressources Humaines au cours de l'année 2018 seront les suivants :

- ▶ Organiser et finaliser les élections professionnelles 2018 – CAP – CCP (auprès du CIG) et premier CT et chsct interne au syndicat issu de la fusion SIREDOM/SICTOM du Hurepoix ainsi que la communication associée ;
- ▶ Organiser du dialogue social avant la procédure d'élection et installation des nouveaux représentants ensuite,
- ▶ Poursuivre des mouvements et organisation des services ;
- ▶ Analyser l'impact des transferts sur les situations individuelles à postériori, perspectives professionnelles ;
- ▶ Poursuivre de la mise en œuvre du dispositif « Parcours professionnel carrières et rémunérations » dit PPCR qui induit la refonte de l'intégralité des statuts, des modes de rémunération et d'avancement, la réalisation des actes et la communication associée ;
- ▶ Prévenir les risques psychosociaux : réalisation du plan d'action pluriannuel et mise en place d'une cellule de veille ;
- ▶ Adapter l'organisation de la Direction Ressources Humaines aux besoins nouveaux ;
- ▶ Réaliser un plan de formation adapté aux besoins individuels et transversaux, et permettant la meilleure intégration possible des nouveaux agents et de leur encadrement intermédiaire, ainsi qu'un renforcement de la formation management de l'encadrement des responsables.



→ Exploitation et gestion déléguée

La directive-cadre sur les déchets n°2008/98/CE décline le principe essentiel de la hiérarchie des déchets comme suit : prévenir la production des déchets, préparer les déchets en vue du réemploi, les recycler, les valoriser et les éliminer de manière sûre et dans des conditions respectueuses de l'environnement.

La directive-cadre susvisée entend accompagner la transition vers une économie circulaire par la détermination d'objectifs contraignants afin d'accompagner les Etats membres dans ce changement systémique ; au titre desquels figure notamment l'atteinte des objectifs suivants : recyclage de 65 % des déchets municipaux d'ici à 2020, recyclage de 75 % des déchets d'emballages d'ici à 2030, réduction de la mise en décharge à tout ou plus de 10 % des déchets municipaux d'ici à 2030 et l'interdiction de la mise en décharge des déchets collectés séparément.

Le Siredom entend s'inscrire dès à présent dans ces objectifs ambitieux par la mise en place de politiques publiques innovatrices en matière de tri à la source des déchets notamment par le développement de l'apport volontaire ; qui désormais doit être **créateur de valeur tant sur le plan économique qu'environnemental**.

Sur le plan national, la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte comporte un volet économie circulaire qui influe sur les politiques de prévention et gestion des déchets dont les objectifs sont déclinés comme suit : réduction de 10% des déchets ménagers à l'horizon 2020, diminution à 50 % du volume de déchets mis en décharge à l'horizon 2025, hausse de la valorisation des déchets à hauteur de 55 % en 2020 et 65 % en 2025 ainsi que le recyclage à 70 % des déchets du BTP à l'horizon 2020.

A ce volet législatif, il importe de prendre en compte un volet réglementaire lié aux décrets d'application de la loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte dont le décret n°2016-288 du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets au titre duquel figure l'obligation d'un tri à la source pour les producteurs et détenteurs de plus de 1 100 L de déchets par semaine des flux suivants : papier, métal, plastique, verre et bois ; et ce dès le 1^{er} janvier 2017.

Missions et compétences



Le Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD) de Vert-le-Grand

Le Siredom a confié à SEMARDEL la construction et l'exploitation du centre de tri des collectes sélectives et de valorisation énergétique des ordures ménagères, situé à Vert-le-Grand.

Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2018.

En 2015, un inventaire physique, comptable et juridique dans le périmètre du bail emphytéotique administratif (BEA) et des actes détachables et non détachables de ce contrat a été réalisé afin d'établir un état des lieux exhaustif avant le renouvellement de la gestion du site.

Le Comité Syndical du Siredom a ainsi statué au Comité Syndical de septembre 2016 sur la mise en œuvre d'une Délégation de Service Public (DSP). L'année 2017, a permis le lancement de la procédure de concession de service public pour la gestion des équipements du CITD. Cette procédure devant aboutir au choix du futur délégataire pour mai 2018.

En mars 2017 a été délibéré l'avenant n°13 au BEA pour permettre l'intégration des nouvelles résines issues de l'extension des consignes de tri et la modification des tarifs et recettes associées.



403
contrôles MPS

526
caractérisations

41
opérateurs

Le service a participé en 2017 à 403 contrôles sur les matières premières secondaires issues du tri pour vérifier la conformité aux prescriptions techniques minimales (PTM) des filières de recyclage.

En 2017, ce sont 526 caractérisations qui ont été réalisées sur les collectes entrantes au centre de tri pour le Siredom. Ces campagnes permettent de faire le point sur la composition des déchets, de connaître : la part des gisements de déchets potentiellement valorisables, l'efficacité des collectes sélectives, la part des gisements de déchets pouvant faire l'objet d'actions de prévention, etc.

21 déclassements de collecte sélective. Ces apports n'étaient pas conformes à la qualité attendue en entrée du centre de tri. Certaines collectivités du Siredom sont venues assister aux caractérisations effectuées sur les apports de collecte sélective au centre de tri afin d'en déterminer leur qualité.

→ Le plan de relance du tri et du recyclage

Fin 2014, Eco-Emballages a lancé le Plan de Relance du tri et du recyclage qui porte sur l'optimisation des collectes et sur l'expérimentation de l'extension des consignes de tri des emballages en plastique. Le SIREDOM a candidaté sur ces 2 volets et a été retenu sur le renforcement de l'implantation de bornes aériennes d'apport volontaire verre, et sur l'extension des consignes de tri des emballages en plastique. Le SIREDOM et SEMARDEL ont donc lancés en juin 2016 les travaux de modernisation du centre de tri pour permettre la captation de ces nouvelles résines de plastique.



Ainsi, le centre de tri modernisé de Vert-le-Grand a été inauguré le 15 décembre 2016.

Mars 2017
Tri complet
des plastiques

Une modification a cependant eu lieu en mars 2017 afin d'intégrer le tri complet des plastiques (matières sortantes : Q7, Q8, mix PE/PP/PS), en lien avec l'abandon de l'unité de sur-tri sur l'Ecosite Sud Essonne. Les nouvelles consignes de tri avec l'extension des plastiques ont déjà permis sur l'année 2017 de capter et trier en moyenne près de **1.65 Kg/habitant de nouvelles résines**, avec des ratios allant de **1.04 à 3.57 kg/habitant** selon les collectivités adhérentes, soit une augmentation de +3 % des ratios de collecte sélective.

→ Adaptation du CITD pour la fourniture de chaleur au réseau de la CA Grand Paris Sud

**Septembre
2017**

Attribution du marché

**Objectif 100%
énergie renouvelable**

2015 - Convention entre le Siredom et la CA Grand Paris Sud pour la fourniture de chaleur au réseau urbain.

2016 - Marché de conception-réalisation pour l'adaptation des équipements du CITD.

2017 - Attribution du marché à la société EIFFAGE THERMIE EST avec le choix de l'installation d'une turbine à contre-pressure en ajout de la turbine existante.

Le projet de fourniture de chaleur constitue une véritable avancée sur le plan de l'efficacité énergétique de l'unité d'incinération qui sera alors en cogénération (*passage de 65% à 90% d'efficacité énergétique*). Elle fournira de l'énergie renouvelable au réseau urbain de la métropole Grand Paris Sud. La fourniture de chaleur à ce réseau permettra en effet de réduire considérablement la quantité de combustible fossile (gaz naturel) aujourd'hui brûlée sur le réseau. Cette diminution drastique, voire l'effacement, à terme, de l'énergie primaire du gaz de ville, réduira d'autant les rejets de gaz à effet de serre du réseau (CO2), **19 680 tonnes de CO2 en évitement par an**.

Le recours à 60 % d'énergie renouvelable, dès janvier 2019 (soit 160 GWh), permettra aux usagers du réseau urbain (25 000 logements raccordés représentant une population de près de 100 000 habitants) de bénéficier d'un taux réduit de TVA (5.5 % au lieu de 20 % aujourd'hui).

Cette évolution pourrait permettre ainsi une maîtrise, voire une réduction, des financements du Département qui sont consacrés aux familles en difficulté pour régler leur facture énergétique.

Par ailleurs, la mise en œuvre de cette cogénération générera des recettes permettant une baisse d'au moins 3 % du coût de traitement des ordures ménagères pour toutes les collectivités membres du Siredom.

Ainsi, ce projet s'inscrit en droite ligne des principes et objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte :

- ▶ Efficacité énergétique des installations ;
- ▶ Réduction de la consommation d'énergie fossile ;
- ▶ Réduction d'émission des gaz à effet de serre ;
- ▶ Injection dans les réseaux d'énergie verte et 100% renouvelable ;

Ce projet est également en parfaite adéquation avec les objectifs du PREDMA :

- ▶ Développement du rendement énergétique de l'UIOM ;
- ▶ Obtention de débouchés dans les réseaux urbains de chaleur ;

Ce projet est pour autant un projet d'envergure pour le CITD, qui demande, en termes de travaux, des adaptations importantes, que ce soit au niveau des équipements, que du génie civil (création d'une sous-station in situ du CITD, création d'un local pour le futur GTA...). Ces travaux d'envergure amène donc le SIREDOM à supporter en fonds propres une dépense de près de **11,5 millions d'euros** d'investissements. La fin des travaux est prévue pour avril 2019 avec une fourniture de chaleur dès le 1^{er} janvier 2019.



L'Ecosite Sud-Essonne

L'Ecosite Sud Essonne est exploité en régie par 3 agents qui assurent la réception et le transfert des déchets (Ordures Ménagères et Collectes Sélectives) des collectivités du sud du syndicat.

Les apports en 2017 à ont augmenté de 2 % par rapport à 2016.

Les agents réalisent également des caractérisations sur les collectes sélectives entrantes, comme pour le CITD de Vert-le-Grand. En 2017, 96 caractérisations ont été effectuées par les agents du site.

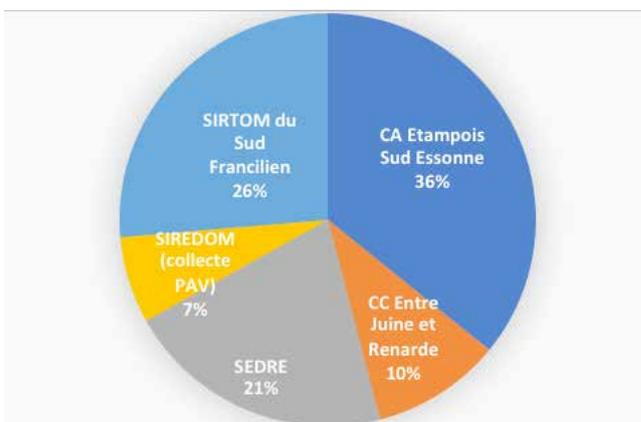
Les apports d'ordures ménagères sur l'Ecosite Sud Essonne sont en baisse de 1,02 % par rapport à l'année 2016 (15 250 tonnes en 2016). Pour la collecte sélective, les apports sont à la hausse de 7 % (4 297 tonnes en 2016). Cette évolution peut s'expliquer par l'effet de la tarification incitative sur les communes du SIRTOM et du SEDRE, ainsi que par la mise en place de l'extension des consignes de tri plastiques à partir d'octobre 2016.

15 094 t
d'ordures
ménagères

4 620 t
d'emballages

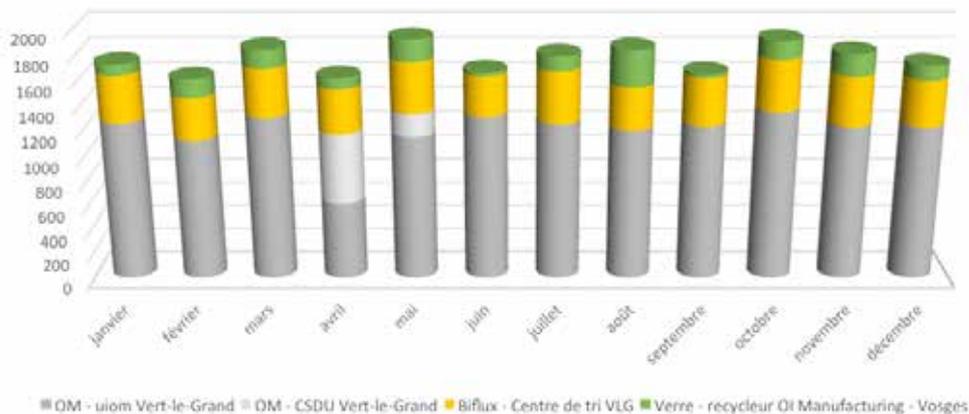
1 622 t
de verre

→ Répartition des apports de collecte selon les EPCI adhérents



Pour la CC Entre Juine et Renarde, seule une partie des collectes est vidée sur l'Ecosite Sud Essonne. L'Ecosite étant ouvert de 7h à 16h, les collectes effectuées en après-midi sont vidées sur le centre de tri de Vert-le Grand.

→ Fluctuation des tonnages sortants selon les exutoires de traitement



Lors des arrêts de l'unité d'Incinération en avril 2017 et mai 2017 (travaux d'adaptation de l'unité au réseau de chaleur), les ordures ménagères ont été détournées vers le centre l'enfouissement de Vert le Grand.

→ Optimisation du site

Afin de pouvoir optimiser l'exploitation de l'Ecosite Sud Essonne, le Siredom a lancé une étude de faisabilité en 2015 sur le devenir du site. Cette étude a permis de mettre en exergue :

- ▶ Les pistes d'accroissement de gisement de déchets pouvant transiter par le site ;
- ▶ Les optimisations des quais de transfert existant ;
- ▶ La faisabilité de la réalisation d'une capacité de tri des emballages et sur-tri des emballages ménagers en plastique, dans le cadre du Plan de relance du tri et du recyclage lancé par Eco-Emballages.

Il a également été approuvé par le Comité syndical et les membres de la commission consultative des Services Publics Locaux (SPL) le principe de délégation de service public comme mode de gestion de l'Ecosite Sud Essonne.

Ainsi, mi-2016 a été lancée la procédure de délégation de service public avec pour objectif le choix du futur délégataire au printemps 2017. Cette procédure a dû être déclarée sans suite en raison des coûts trop importants proposés par les candidats. L'Ecosite Sud Essonne a donc été conservée en régie et le choix de créer une unité de tri sur le site est abandonné.

La plateforme de compostage de Boissy-le-Sec : Compost Sud Essonne



Le SIREDOM, soucieux de conserver sous maîtrise d'ouvrage publique un site stratégique en Sud Essonne pour le traitement des déchets végétaux issus de ses collectivités adhérentes a acquis la plateforme de compostage, Compost Sud Essonne en septembre 2016. Ce nouvel équipement, anciennement géré par un agriculteur, est une plateforme d'une capacité de 20 000 tonnes annuelles soumise à autorisation dans le cadre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Afin d'améliorer le fonctionnement de cette plateforme et dans un souci de développement et de diversification de ses activités, le SIREDOM a délibéré en juin 2017 afin de reprendre cette activité en régie directe.

→ Les tonnages traités en 2017

8 520 t
collectivités

2 382 t
éco-centres

Ce sont près de **13 716 tonnes d'apports** qui ont été réalisés en 2017.

170 t
Services techniques

2 644 t
Paysagistes

Le plus gros flux étant issu des deux collectivités, le Siredom dans le cadre des apports issus des éco-centres et des services techniques, et le SITREVA, jusqu'au 31 décembre 2017, avec une majorité d'apports issu de la collecte en porte à porte.

→ Réfection de la plateforme et de la voirie du Chesnay

Travaux de voirie :

- ▶ Renforcements des rives par la mise en place de poutres de soutien, réfection de la couche de forme et mise en place de grave bitume ;
- ▶ Élargissement de la voirie dans les zones étroites pour améliorer la circulation et limiter l'érosion des accotements ;
- ▶ Création d'un tapis général d'enrobé pour finaliser la voirie ;
- ▶ Raccordement en eau potable de la plateforme de compostage depuis le hameau du Chesnay pour l'amenée en eau alimentaire et eau pour la future défense incendie.



Travaux de plateforme :

- ▶ Purge des zones de bitume arrachées et création d'une nouvelle structure durable sur 600 m² ;
- ▶ Purge des zones de bitume arrachées sur 300 m² et renforcement de la chaussée par la mise en place de grave bitume pour imiter les remontées d'infiltrations et prolonger l'étanchéité de la plateforme ;

Durée des travaux :

- ▶ Travaux voirie 1^{ère} tranche : du 20 juillet au 5 août 2017 ;
- ▶ Travaux voirie 2^{nde} tranche : du 11 septembre au 06 octobre 2017 ;
- ▶ Travaux réfection d'urgence plateforme : du 25 septembre au 06 octobre 2017.

Montants des travaux :

- ▶ Montant travaux d'urgence plateforme : 78 303.10 € HT
- ▶ Montant travaux 1^{ère} tranche voirie : 196 167 € HT
- ▶ Montant travaux 2^{nde} tranche voirie : 388 534 € HT
- ▶ Montant travaux raccordement eau potable : 20 969.22 € HT

→ Les déchets des services techniques

Le marché de traitement des déchets de services techniques prenant fin au 30 septembre 2016, un nouveau marché, novateur, a été lancé fin 2016 en tenant compte des objectifs du Grenelle et de la loi sur la transition énergétique et croissance verte, exigeant une diminution de l'enfouissement des déchets ménagers de 50% d'ici à 2025 par rapport à 2010 (actuellement -21% pour le SIREDOM).

Ainsi, ce marché intègre les objectifs suivants :

- ▶ Réduction de la production des déchets des services techniques par habitant avec : en 2020, une réduction qui doit atteindre 8 % soit -2 % par an.
- ▶ Hausse de la part du réemploi : en 2020, le taux doit atteindre au moins 15%.
- ▶ Zéro tonne enfouie de déchets collectés séparément.
- ▶ Hausse de la valorisation matière et/ou énergétique : en 2020, le taux de valorisation doit représenter au moins 65%.
- ▶ Evolution de la mise en décharge : à fin 2018 -> baisse de 50 % sur la base de 2014 (19 844 tonnes) puis en 2019 et 2020 baisse de 2 % par an. En 2020, ce taux doit représenter moins de 10 % du volume traité.
- ▶ Part du refus de tri (valorisation ou réemploi) : Jusqu'à 2020, moins de 2% et ce chaque année.

Pour permettre l'atteinte finale des taux demandés au sein de ce marché, un travail important est attendu du prestataire en charge de ce marché dans la mise en œuvre du tri amont de ces déchets. Il est ainsi prévu un déploiement actif de bennes de tri au sein des centres techniques des collectivités adhérentes et un accompagnement des agents techniques aux bons gestes de tri avec notamment la mise en place de formations et un suivi régulier des bennes de tri.

Sur 2017, un diagnostic a été lancé sur l'ensemble des centres techniques du territoire du SIREDOM pour organiser la mise en place des bennes de tri, mais également faire un bilan des résultats sur les collectivités possédant déjà un tri amont (marché, régie déjà en œuvre). Un programme de formations a été lancé et est encore en cours de réalisation, notamment sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération.

Ainsi, à fin 2017, la production de déchets de services techniques a diminué de 11.95 % par rapport à la production 2014 et la valorisation matière/énergétique de ces déchets a augmenté de 7.18 %, soit un évitement d'autant en mise en décharge.

→ Eco-Organismes :



Le service a assuré le suivi des contrats avec les Eco-Organismes en vue d'obtenir les soutiens financiers. Le service a eu en charge les déclarations auprès des Eco-Organismes (Eco-Emballages, Eco Folio, Eco Mobilier, OCAD3E) et le suivi des matériaux valorisés pour l'obtention de ces soutiens.

La montée en puissance de la collecte des meubles avec Eco Mobilier s'est poursuivie en 2017 avec le basculement opérationnel de l'éco-centre de Saint Geneviève des Bois le 1er juillet 2016.

L'année 2017 a également été une année de transition pour Eco-emballages et Ecofolio qui ont prolongé le contrat d'une année pour permettre la fusion des deux éco-organismes et l'édification du nouveau contrat 2018-2022 avec le nouveau barème F.

→ Campagne de caractérisation des ordures ménagères sur le territoire du SIREDOM Été/Hiver 2017

Le Siredom a souhaité mettre en place une campagne de caractérisation en 2017 afin de connaître la composition globale des ordures ménagères traitées et particulièrement le potentiel résiduel de déchets valorisables (Collecte Sélective, Déchets Végétaux ou autre potentiellement valorisable).

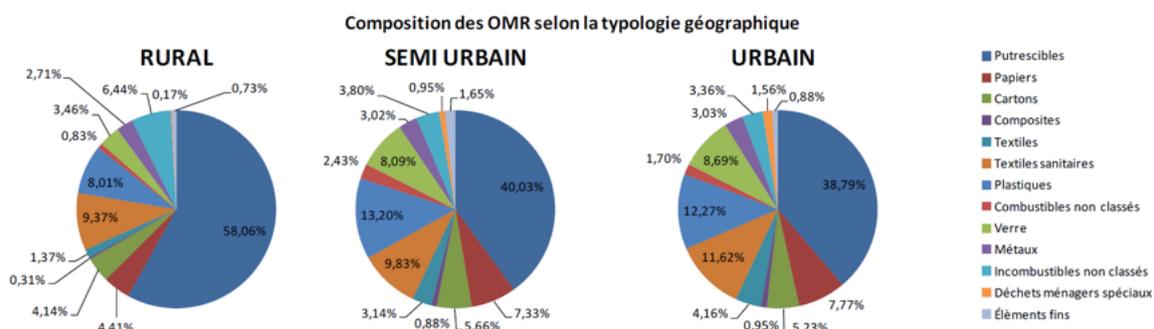
La campagne s'est déroulée sur deux périodes différentes : 30 échantillons collectés et triés en juillet/août 2017 et 30 échantillons collectés et triés en Décembre 2017.

Comparaison des campagnes 2013 et 2017 :

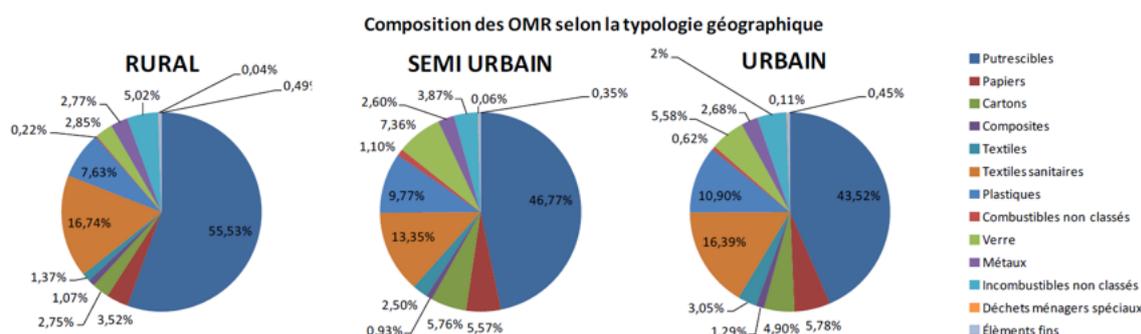
Catégories	SIREDOM 2017	SIREDOM 2013	Taux de variation
Putrescibles	44,37%	41,70%	6,39%
Papiers	6,22%	7,50%	-17,05%
Cartons	4,99%	4,10%	21,72%
Composites	0,98%	1,80%	-45,57%
Textiles	3,03%	2,00%	51,74%
Textiles sanitaires	13,20%	12,80%	3,16%
Plastiques	10,90%	11,60%	-5,99%
Combustibles	1,22%	3,90%	-68,64%
Verre	6,68%	6,20%	7,67%
Métaux	2,84%	2,80%	1,26%
Incombustibles	4,22%	3,20%	31,81%
D.M.S	0,61%	1,20%	-48,97%
Eléments fins	0,73%	1,20%	-38,82%

De manière globale, il y a peu de fluctuations entre les deux années. La répartition des catégories est quasiment identique. 4 Catégories varient au-delà de 45 %, mais celles-ci ont des proportions allant de 0,5 % à 4 % du total, ce qui est minime. La plus grande catégorie reste toujours « les putrescibles » et représente entre 40 et 45 % de la masse totale échantillonnée. Le taux de variation est faible entre les deux années. (6,39 %).

Campagne été 2017 :



Campagne hiver 2017 :



Les putrescibles sont largement supérieurs dans le milieu rural, la part la plus importante étant les déchets alimentaires. On devrait s'attendre à une part plus élevée de déchets de jardin, mais ce n'est pas le cas. Toutefois, il est important de noter, qu'une partie des communes rurales échantillonnées sont soumises à la redevance incitative, ce qui a un effet sur les résultats. Le tri des papiers/cartons est moins élevé dans le milieu rural, mais ce résultat peut s'expliquer par un nombre d'imprimés publicitaires moins élevé, et par l'habitude d'aller en déchetterie. Nous retrouvons plus de plastique dans les milieux urbains et semi urbains. Le tri du verre est moins respecté dans le milieu rural du fait sans doute d'une faible implantation des bornes ou de la collecte en PAP plus présente dans les deux autres typologies géographiques.

Les gisements d'évitement du SIREDOM

Le gisement des Déchets Ménagers du SIREDOM est répartis par potentiel de collecte, d'extension de consigne de tri et par actions de prévention. Cette représentation a pour objectif d'apprécier les leviers d'optimisation disponibles sur le territoire.

	Part en %	Tonne/an	kg/hab/an
Compostage	48,23%	98 635	128
Prévention	7,89%	16 131	21
Collecte papiers	6,22%	12 724	16
Collecte emballages	9,53%	19 484	25
Collecte OM	12,90%	26 374	34
Extension de consigne de tri	8,72%	17 844	23
Collecte Verre	6,51%	13 322	17
	100,00%	204 514	265

Perspectives 2018

- ▶ Lancement de la maîtrise d'œuvre de conception/réalisation pour la réhabilitation et l'optimisation de la plateforme de compostage de Boissy-le-Sec ;
- ▶ Lancement de la maîtrise d'œuvre de réhabilitation du quai de transfert de l'Ecosite Sud Essonne ;
- ▶ Relance du marché des déchets de services techniques après étude d'optimisation pour atteindre les objectifs réglementaires ;
- ▶ Relance du marché de traitement des encombrants arrivant en fin de contrat au 31 décembre 2018 ;
- ▶ Travaux d'adaptation du CITD pour la fourniture de chaleur à partir du 1er janvier 2019 ;
- ▶ Lancement du nouveau PLPDMA du SIREDOM ;
- ▶ Lancement du marché pilote de collecte et traitement des biodéchets.

→ Réseau éco-centres et apport volontaire

La capacité du Siredom à agréger autour de lui le plus grand nombre d'acteurs a conduit à initier une démarche consistant à repenser l'économie circulaire au travers de l'apport volontaire et la restructuration de ses équipements (éco-centres, plateformes écologiques, bornes nouvelle génération) répondant aux spécificités et contraintes du territoire mais également aux objectifs contraignants définis dans les lois n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et n°2016-1087 du 08 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Pour répondre aux exigences ambitieuses susvisées à l'horizon 2020, le Siredom s'est engagé à restructurer sa politique de services aux usagers en matière de développement de l'apport volontaire par la création progressive d'un réseau d'éco-centres, de plateformes écologiques d'apport volontaire et de bornes aériennes nouvelle génération dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissements (PPI) (2015 – 2020).



Cette restructuration de la politique de services aux usagers sur le territoire essonnien et limitrophe a pour objet outre de répondre aux objectifs de valorisation des déchets mais également d'inscrire le Siredom dans une démarche active de réduction des dépôts sauvages sur le territoire essonnien (et ainsi préserver et conserver notre patrimoine naturel) ; et ce conformément aux dispositions de la loi n°2016-1087 du 08 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

A cet égard, la politique de services aux usagers couvre tant l'offre de service à destination des particuliers (dont les artisans) que les professionnels par le développement d'un réseau propre et spécifique.

La restructuration de la politique de services aux usagers s'accompagne également d'une démarche nouvelle dans la gestion et l'exploitation du réseau d'éco-centres comprenant une offre de services ambitieuse ainsi qu'une approche nouvelle en termes de performance de tri à la source par la reprise en régie directe du réseau d'éco-centres (favorisant le tri au détriment du tri aval).

La reprise en régie directe du réseau d'éco-centres intégrant dans les effectifs du Siredom près de QUARANTE (40) agents supplémentaires participe aux missions de service public en matière de sensibilisation et de préservation de notre environnement par l'accompagnement aux gestes de tri des usagers ainsi qu'à la sensibilisation à l'environnement et au développement durable.

La gestion du haut de quai constitue par conséquent une pierre angulaire dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques relatives à la gestion des déchets et à la préservation de l'environnement.

A cette gestion du haut de quai, il importe de développer une gestion de bas de quai répondant outre aux obligations réglementaires liés à la traçabilité des déchets, mais également permettant une optimisation et une rationalisation de la collecte et du traitement des déchets issus du réseau d'éco-centres.

La traçabilité des déchets implique notamment le suivi des déchets en entrée et sortie d'éco-centres ainsi qu'à l'arrivée et à la sortie du ou des exutoire(s) par une maîtrise parfaite des différents flux et des tonnages associés notamment par la mise en place d'équipements appropriés en matière de pesée et le développement d'un outil extranet permettant le suivi et l'exploitation instantanée des données. Une telle approche implique que la gestion du bas de quai soit uniforme sur le réseau d'éco-centres du Siredom ainsi qu'une optimisation et une rationalisation des circuits de collecte et de traitement des déchets.

Missions et compétences



Equipements

22
éco-centres

260
bornes d'apport
volontaire verre

260
bornes d'apport
volontaire emballages

156
plateformes d'apport
volontaire



Des plateformes d'apport volontaire en complément des éco-centres

Dans la lignée du Grenelle de l'environnement et de la loi de transition énergétique, le SIREDOM a lancé en 2015 un marché sous forme de dialogue compétitif portant sur la conception, la réalisation et l'industrialisation de plates-formes écologiques d'apport volontaire. Cette opération s'inscrivait dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissements 2015 – 2017 actant du principe de mise en œuvre annuelle de plates-formes écologiques d'apport volontaire sur le territoire du Siredom.

Un nouvel accord-cadre multi-attributaires a été lancé en 2017 pour l'implantation de plateformes écologiques d'apport volontaire sur le territoire du SIREDOM.

Ces plateformes contribuent à l'augmentation du recyclage et de la valorisation des déchets et au développement d'une économie circulaire locale bénéficiant aux entreprises et à l'emploi. Elles sont conçues comme des équipements de type « mobilier urbain », homogènes dans leur conception, fonctionnels et garantissant une qualité accrue de service à l'utilisateur. Elles



permettent une meilleure adéquation avec les évolutions de l'urbanisation du territoire. Ces plateformes sont constituées de TROIS (03) cuves dédiées aux apports de la collecte sélective et du verre. Les collectivités définissent avec le SIREDOM le type de flux qui leur est nécessaire sur leur territoire avant la mise en œuvre de celles-ci.

En 2017, la troisième tranche de plateformes enterrées a été réalisée sur le territoire du Siredom. A fin 2017, **145 plateformes ont donc été pilotées et aménagées sur le territoire, dont certaines doubles.**

Certaines communes ayant intégré le Siredom au 1^{er} janvier 2017 avaient également des plateformes enterrées ou

semi-enterrées implantées afin de permettre le tri des déchets par les habitants. Globalement, ce sont donc 156 plateformes qui co-existent sur le territoire Siredom.

A celles-ci s'ajoutent **826 bornes aériennes « nouvelle génération »** visibles et remarquables, au service du développement de l'apport volontaire aussi bien en milieu urbain que rural, garantissant une bonne intégration paysagère ainsi qu'une conception (éco-matériaux) permettant une maintenance aisée. Ces bornes sont réalisées à partir de matériaux composites. Elles sont recyclables en cimenterie en fin de vie. Elles sont résistantes à la pollution extérieure et aux intempéries, aux radiations UV et variation des températures ainsi qu'à la corrosion. Un système innovant de rétroéclairage permet une lecture facilitée des consignes de tri.



L'ensemble du parc de bornes aériennes du territoire du syndicat a été renouvelé en 2017. De plus, suite au Plan d'amélioration de la collecte initié par Eco-Emballages, le Siredom a, en partenariat avec Cœur d'Essonne Agglomération, procédé à la mise en place de ces nouveaux équipements sur leur territoire suite à leur volonté de passer à une collecte du verre en apport volontaire et non plus en porte à porte.

et non plus en porte à porte.

Les anciennes bornes récupérées ont été démantelées et chaque matériau récupéré a suivi la filière de traitement la mieux adaptée. Ainsi, la partie châssis métallique de la borne a fait l'objet d'une valorisation matière pour être réemployée dans des filières d'aciérie, sidérurgie...

En 2017, le Siredom a collecté au travers de ces équipements 2 100 T de plus par rapport à 2016 (à périmètre constant). Un transfert s'est opéré entre le porte à porte et l'apport volontaire puisque les tonnages collectés en porte à porte ont diminué de 1 900 T. Globalement, le Siredom a capté + 1.3 % de verre en 2017, tout type de collecte confondu.

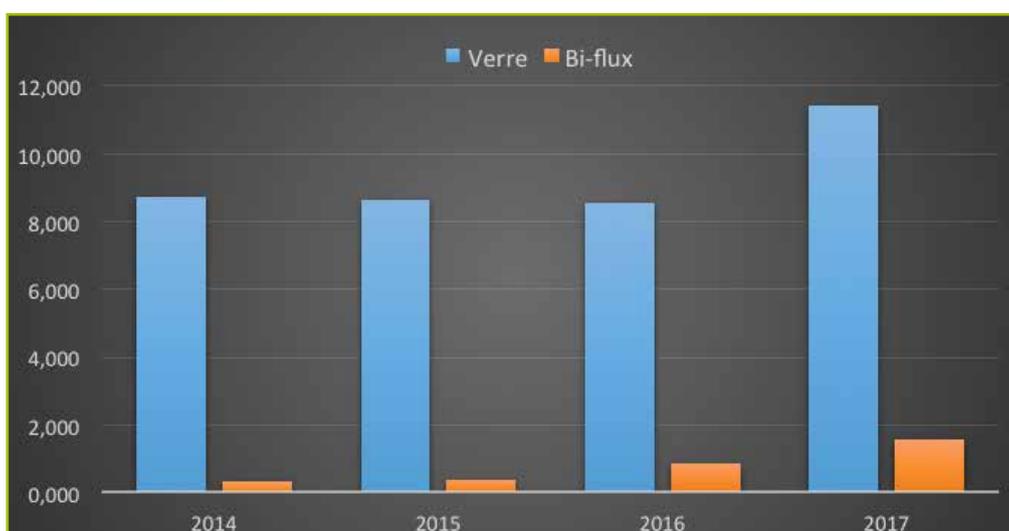
Le Siredom a également mis en place une brigade d'intervention constituée de 3 agents en 2017 qui ont assuré le contrôle de l'état et le nettoyage des plateformes enterrées et des bornes d'apport volontaire. Ils ont été en charge de l'enlèvement des dépôts sauvages observés sur certains sites, ceci afin de permettre aux habitants de déposer leurs déchets en toute sécurité.

L'apport volontaire : une politique d'avenir adaptée aux communes du Siredom

La politique de l'apport volontaire est une politique de rupture où l'individu devient acteur du développement durable de son territoire, à commencer par sa commune. En venant lui-même déposer ses déchets et alimenter les filières de recyclage, il fait un geste à la fois écologique et économique.

- ▶ Une politique ambitieuse qui prévoit à terme l'installation de 200 plateformes d'apport volontaire.
- ▶ Un service de qualité pour développer chez l'utilisateur de nouvelles habitudes écologiques.
- ▶ Un concept de mobilier urbain inédit en France et une installation clé en main par le Siredom.
- ▶ Des équipements mieux adaptés aux besoins des collectivités et des communes adhérentes.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la performance des déchets collectés en apport volontaire.



L'évolution des tonnages des ratios collectés est liée à l'impact de l'implantation des plateformes enterrées de collecte sélective sur le territoire, notamment en ce qui concerne le Bi-flux, mais également le passage en apport volontaire de la collecte du verre sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cœur d'Essonne au 1^{er} janvier 2017.

Les tonnages de verre augmentent également en 2017 du fait de l'arrivée de DIX (10) nouvelles communes dans le périmètre du Siredom.

Un réseau d'éco-centres

En répondant aux spécificités de son territoire, le Siredom développe son réseau d'éco-centres de façon à ce que chaque usager dispose de cet équipement à moins de 15 minutes de chez lui. Le syndicat souhaite orienter ses équipements vers les trois axes du développement durable : social, environnemental et économique. Ainsi, l'éco-centre est pensé avant tout comme un lieu d'échange, de formation et de sensibilisation à l'environnement, aux métiers de l'artisanat en lien avec l'environnement et d'une manière générale au développement durable en lien avec le territoire sur lequel il est situé.

Tout le réseau des éco-centres du Siredom est accessible par toutes les collectivités adhérentes et clientes, et par les acteurs économiques type TPE du territoire du Siredom. Les usagers peuvent déposer les produits comme les gravats, le tout-venant valorisable et enfouissable, le carton, la ferraille... et les déchets dangereux (D3E et DDS).

Le fonctionnement des Eco-centres repose sur une identification du poids de déchets déposé par utilisateur à l'aide d'un pont bascule en entrée et d'un pont bascule en sortie. Chaque usager du réseau dispose d'une carte personnelle qu'il valide sur les bornes d'entrée et de sortie, ainsi que sur la balance spécifique pour les déchets dangereux en cas d'apport de ce type de déchet afin de permettre l'identification des différents déchets. Les usagers sont accueillis par les gardiens qui leur indiquent les bennes dans lesquelles trier les déchets apportés. Ceux-ci sont ensuite collectés et traités aux exutoires de traitement, dans un souci d'optimisation de la valorisation des déchets.



Le réseau Eco-centres du Siredom compte VINGT DEUX (22) équipements à fin 2017. Ils sont exploités en régie directe par le Siredom.

Le parc de déchèteries francilien est de 174 au 1^{er} janvier 2016, ce qui représente une déchèterie

pour 69 000 habitants. Sur le territoire du Siredom, il y a un éco-centre pour 38 500 habitants en 2017.

Au 1^{er} janvier 2017, le Siredom a intégré dans son réseau un nouvel éco-centre suite à la fusion entre la CA du Val d'Orge et la CC de l'Arpajonnais. Cet équipement est situé sur la commune d'EGLY.

Des travaux de construction d'éco-centres ont également été finalisés en 2017 ce qui a permis l'ouverture de 5 nouveaux éco-centres sur le territoire : Le Coudray Montceaux, Noisy-sur-Ecole, Moigny-sur-Ecole, Etrechy et Saint-Germain-lès-Arpajon. Les plateformes de Noisy sur Ecole et Moigny sur Ecole sont dédiées exclusivement aux déchets végétaux.

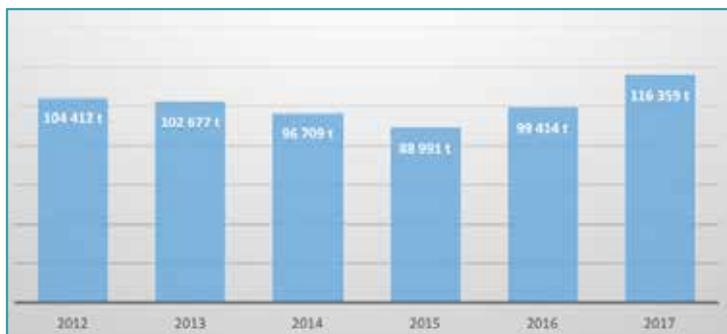
Comme précisé ci-dessus, l'ensemble des nouveaux éco-centres réalisés par le Siredom comprennent systématiquement un pont bascule en entrée et sortie du site afin de déterminer le poids des déchets déposés par les usagers du réseau. Il a été également demandé au prestataire en charge de la gestion du bas de quai (transport et traitement) de proposer un outil permettant la traçabilité des déchets en sortie des éco-centres. Pour ce faire, les camions de collecte ont commencé à être équipés en 2017 d'un système de pesée de la benne en sortie d'éco-centre et en sortie de l'exutoire de traitement. Ce système permet ainsi de connaître le poids des déchets transportés de l'éco-centre au lieu de traitement et d'en assurer leur traçabilité.

Suite à la résiliation du contrat de délégation de service public portant sur la gestion des éco-centres qui a eu cours en 2016, les élus du Siredom ont souhaité reprendre en régie directe le haut de quai du réseau. Cette reprise a débuté le 18 décembre 2016. Elle avait comme objectif d'affirmer la volonté des élus d'améliorer la qualité du service rendu au travers de ces équipements mais aussi de définir des objectifs ambitieux de valorisation des déchets dans un souci constant de maîtrise des coûts.

Ainsi, un focus particulier a été fait sur le tri des déchets d'éléments d'ameublement. En effet, les ratios collectés via cette filière, mise en place sur le réseau dès 2014, avaient fortement baissé en 2016. Une sensibilisation constante a été faite auprès des agents afin d'améliorer ces performances qui ont pratiquement triplé entre 2016 et 2017. Cette action a permis au Siredom d'éviter des coûts puisqu'Éco-mobilier, l'éco-organisme de cette filière, a en charge la collecte et le traitement des déchets collectés sur les éco-centres équipés des bennes dédiées. Les nouveaux équipements qui ont ouverts en 2017 ont été équipés de bennes dédiées aux déchets issus des meubles et d'autres bennes ont été mises en place sur le reste du réseau. En 2017, le coût évité par le Siredom, suite à l'augmentation des tonnages collectés au travers de la filière REP, a été de 133 800 €. Les efforts doivent continuer en 2018, ceci dans une optique constante de maîtrise des coûts.

En 2017, d'autres pistes d'amélioration devront être trouvées afin de faire baisser les couts d'exploitation liés aux éco-centres. Ainsi, un travail va être réalisé sur les DDS qui ont également une filière REP : objectif va être donné d'optimiser, en terme qualitatif et quantitatif, cette filière sur le réseau. Les efforts continueront à être portés sur la valorisation optimale des déchets apportés en éco-centre.

Globalement, les tonnages collectés sur le réseau écocentres ont augmenté en 2017 par rapport aux années précédentes et comme le montrent les graphes suivants, les déchets valorisés ont fortement augmenté, ceci afin de répondre aux objectifs de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.

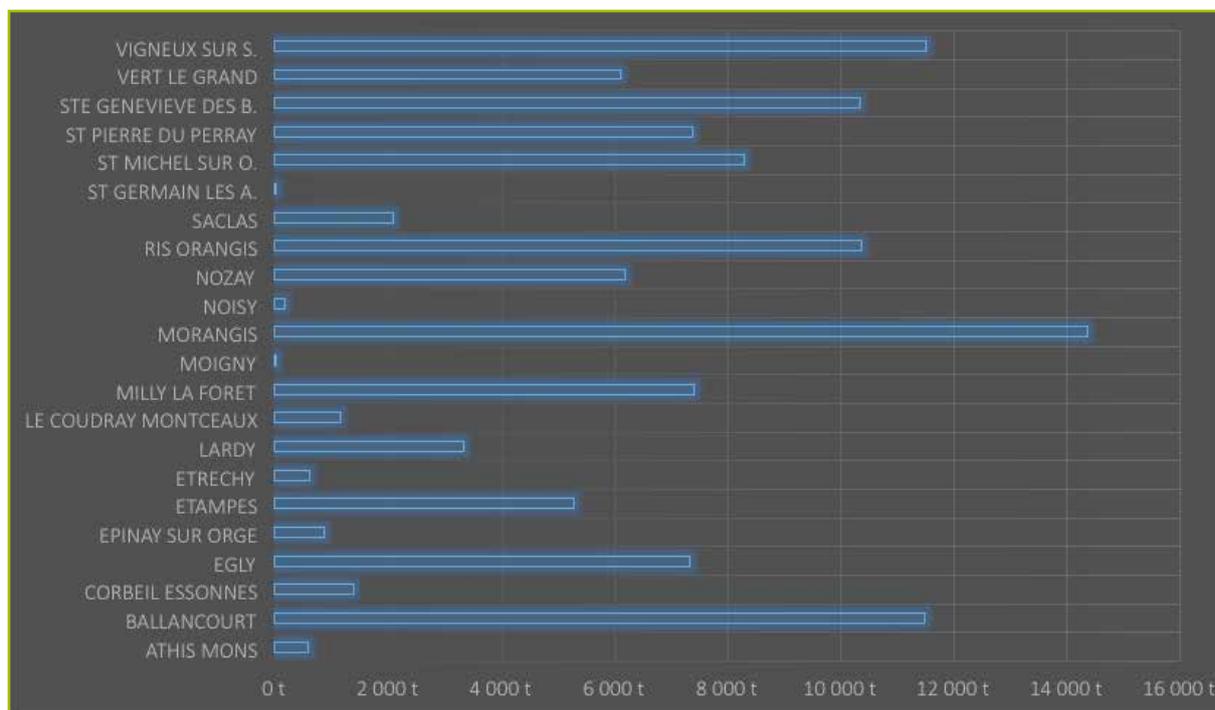


*Le ratio de déchets collectés sur les éco-centres est de **138 kg/hab/an en 2017**. Il est bien au-delà des 67 kg/hab/an collectés en Ile de France, mais en deçà des **211 kg/hab/an collectés en France**.*

Ces chiffres démontrent le rôle important des éco-centres sur le territoire du syndicat qui répond à une demande constante et croissante des usagers.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des tonnages globalement collectés par éco-centres. Les éco-centres de Saint Germain les Arpajon, Etrechy, Le Coudray Montceaux, Moigny sur Ecole et Noisy sur Ecole ont ouvert entre juin et décembre 2017. Ceci explique les tonnages collectés.

→ Tonnages collectés par éco-centre en 2017



Du compost est également mis gratuitement à disposition des usagers. Ainsi, ce sont près de 778 T qui ont été mises à disposition, à compter de mi-avril 2017. Ce service a été accueilli très favorablement par les usagers qui n'avaient plus profité de celui-ci en 2016 dans le cadre de la DSP.

Suite à la reprise en régie du réseau, des travaux conséquents de réhabilitation ont été réalisés sur les sites suivants :

- ▶ **Saclas – Etampes – St-Michel-sur-Orge** : réhabilitation du haut de quai (remise en état de bavettes, sécurisation des accès), remise en état du local gardien pour Saclas ;
- ▶ **Lardy** : afin de minimiser l'impact de l'éco-centre par rapport aux habitations proches, des travaux ont été réalisés afin de permettre une meilleure intégration paysagère du site. Des travaux d'étanchéité ont également été réalisés sur la plateforme de réception des usagers ;
- ▶ **Milly-la-Forêt** : réhabilitation du haut de quai et de sécurisation du local dédié aux DEEE. Le local gardien a également été revu en profondeur afin d'être conforme à la réglementation en terme de séparation des sanitaires/vestiaires hommes/femmes. Ainsi, le local gardien comprend désormais un coin cuisine, des vestiaires/sanitaires avec séparation homme/femme et l'étanchéité de la toiture a été refaite.
- ▶ **Saint-Pierre-du-Perray** : comme pour Milly-la-Forêt, le site n'était pas équipé de vestiaires/sanitaires séparés pour les hommes et les femmes. Une extension du local a été construite afin d'être aux normes avec la réglementation en vigueur ;
- ▶ **Epinay-sur-Orge** : réhabilitation avec création d'une dalle sur l'ensemble de l'emprise du site ;
- ▶ **Corbeil Essonnes** : travaux de reconstruction du local gardien suite à un incendie. Le local n'étant pas aux normes en terme de séparation homme/femme, la conception et la réalisation lors des travaux ont été revus afin d'y répondre.

Suite à une pollution par la présence de particules d'aluminium sur le site d'Athis Mons, l'éco-centre a fermé ses portes début mars. Des prélèvements ont été réalisés et analysés par un laboratoire agréé qui a confirmé la présence de ces particules, ayant un impact sur la santé des agents valoristes mais également des usagers fréquentant ce site. La société voisine a procédé à des travaux afin de minimiser ces émissions. La DRIEE a effectué des visites de contrôles pour vérifier la mise en place des solutions pour y pallier. Après confirmation de la part de la DRIEE que les actions avaient été mises en place par cette société afin de minimiser les émissions de particules d'aluminium, le site sera à nouveau en fonctionnement en 2018.

En ce qui concerne les projets en cours, les travaux de construction ont commencé en 2017 pour l'éco-centre de Montgeron et celui d'Amponville. Ces sites seront en fonctionnement en 2018.

Les études ont continué sur les projets concernant la construction d'éco-centres sur les communes de Lisses, Vigneux sur Seine et l'éco-centre professionnel à Etampes.

Afin de pouvoir communiquer avec les usagers fréquentant le réseau, le SIREDOM a également décidé en 2017 de mettre en place des panneaux électroniques d'information sur les sites. Ceux-ci permettent d'informer les usagers sur les jours et horaires d'ouverture mais également d'apporter des informations sur les autres activités du syndicat (appel à candidatures pour l'opérations poules, tonnages de déchets traités, recrutement. . .).



Suite à la reprise en régie des installations, le Siredom a souhaité impulser une nouvelle dynamique du réseau au travers des outils de gestion mais également des équipements mis en place. Cela s'est traduit par un ensemble de travaux de réhabilitation des sites mais également par le renouvellement complet des bennes dédiées aux déchets déposés par les usagers. Ainsi, ce sont 419 nouvelles bennes qui ont été acquises par le Siredom et mises en place sur le réseau mais également de nouveaux équipements dédiés à la récupération des pneus, bouteilles de gaz et huile. Une partie des anciennes bennes a été reconditionnée par le prestataire titulaire du marché qui les a cédées à un ou des tiers. Le reste des bennes a fait l'objet d'une valorisation matière pour être réemployée dans le domaine des aciéries, sidérurgie.

En ce qui concerne la gestion des sites, le Siredom a développé un logiciel, disponible sur tablette numérique pour les agents valoristes, afin que ceux-ci puissent suivre le taux de remplissage des bennes et faire leurs demandes de rotation pour le lendemain. Cet outil a été également développé pour permettre la saisie instantanée des cartes d'accès dans le logiciel MODERIS, lié aux ponts bascules mis en place sur les éco-centres pour connaître les apports des usagers en vue de la facturation des apports aux collectivités et artisans, sur les sites non équipés de ponts bascule ou lors des pannes du système. Cela a permis d'améliorer le traitement des données mensuelles pour l'émission des factures dans un délai raccourci.



Un outil de suivi des données d'exploitation a également été développé par le titulaire du marché de gestion du bas de quai pour que le Siredom puisse avoir une vision à l'instant « t » des déchets collectés mais de suivre également des données mensuelles et annuelles liées à ce marché.

En termes de personnel, les équipements de protection individuelle ont été harmonisés pour l'ensemble des agents valoristes qui ont été équipés notamment de vêtements de travail communs à l'ensemble des agents. Le planning de travail des agents a également été revu, ceci afin d'apporter une équité pour l'ensemble des agents puisque certains ne bénéficiaient d'aucuns jours de repos le week-end. Une réflexion a été portée en fin d'année, suite au retour d'expériences de cette reprise en régie, sur les modalités d'accueil en éco-centres. Ainsi, au regard de la fréquentation des sites et de leur configuration, certains équipements sont gérés par un seul agent valoriste. Des équipements de protection du travailleur isolé ont été mis en place pour assurer leur sécurité en cas d'accident.

La fréquentation des éco-centres est en constante augmentation depuis 2016.



Elle a fortement progressé en 2017. Le réseau a accueilli + 13% de visiteurs entre 2016 et 2017.

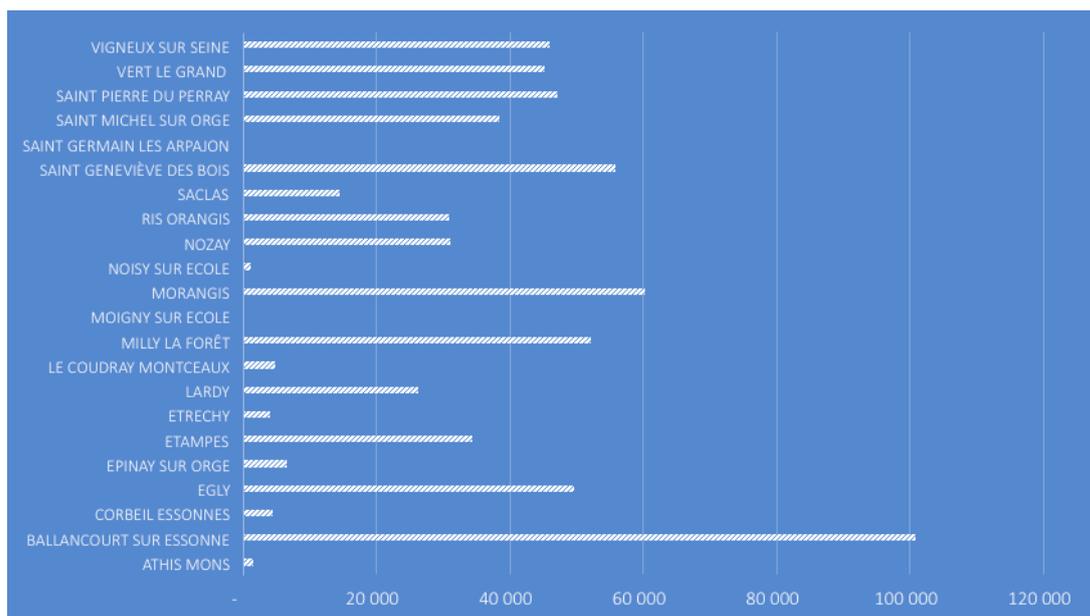
L'éco-centre qui accueille le plus de visiteurs sur le réseau est celui de Ballancourt-sur-Essonne. Cela s'explique par le fait que le territoire desservi par cet équipement est soumis à la REOMi. Les usagers utilisent donc plus l'éco-centre que les autres usagers du territoire.

La faible fréquentation sur les éco-centres de Saint-Germain-lès-Arpajon, Noisy-sur-Ecole, Moigny-sur-Ecole, Le Coudray Montceaux et Etréchy s'explique par le fait que l'ouverture de ces équipements s'est étalée de juin à décembre 2017.

L'éco-centre de Corbeil-Essonnes et Athis Mons ont été peu ouverts en 2017 suite à un incendie du local gardien sur celui de Corbeil Essonnes et une pollution aux particules d'aluminium pour le site d'Athis Mons. L'éco-centre de Corbeil-Essonnes a rouvert ses portes début septembre 2017.

Sur le reste du réseau, la fréquentation se situe entre 40 000 à 60 000 usagers.

→ Fréquentation par éco-centre 2017



→ Fiches Synthétiques – Conception des Eco-centres 2017

Eco-Centre LE COUDRAY MONTCEAUX – Inauguration le 04-05-2017

L'éco-centre du Coudray-Montceaux est construit sur une parcelle de 6 200 m².

Une file d'attente est créée sur la RN 7 grâce à un aménagement sécurisé à l'extérieur et dans l'éco-centre. La capacité de stockage est d'environ une dizaine de véhicules.

L'éco-centre est composé :

- ▶ De 10 quais de déchargement adaptés au dépôt par les usagers en toute sécurité et permettant la conservation de la propreté en bas de quai ;
- ▶ D'un local gardien de 59 m² composé d'une tisanerie, d'un bureau avec une vision dégagée sur les quais et de sanitaires et vestiaires hommes/femmes séparées (2 douches, 2 vestiaires et 2 toilettes et lavabo). Ce bâtiment a un toit végétalisé permettant une meilleure isolation et un bardage bois pour l'intégration paysagère. ;

- ▶ D'un local sur rétention de 100 m² pour les déchets dangereux et déchets électriques, électroniques et électroménagers ;
- ▶ D'une dalle permettant le stockage extérieur des bornes d'apport volontaire et des autres déchets électriques ;
- ▶ D'espaces verts et d'un parking pour deux véhicules ;
- ▶ D'un système de pesée des apports composé d'un pont bascule en entrée, d'un pont bascule en sortie et d'une balance spécifique aux déchets dangereux ;
- ▶ D'un système informatique permettant l'édition des bons de dépôts artisans et d'une remontée des apports par badge au logiciel central du SIREDOM ;
- ▶ D'un bas de quai et d'un haut de quai assez large pour permettre une circulation aisée et sécurisée des véhicules.

Le volume financier de l'investissement par le SIREDOM : 1 750 000 € H.T (hors subventions)

Montant subvention CRIF et autres : Agence de l'eau : 80 000 € / CRIF : 300 000 €

Eco-Centre de MOIGNY-SUR-ECOLE – Inauguration le 30-09-2017

Eco-Centre de NOISY-SUR-ECOLE – Inauguration le 16-09-2017

Construction d'une plateforme de réception des Déchets Végétaux. Ces deux nouveaux Eco-centres sont bâtis, chacun, sur une parcelle de 2 500 m² et sont exclusivement dédiés aux déchets végétaux.

Les équipements : composé d'un local d'accueil et de 2 quais de déchargement équipés de bennes de 30 m³ et fonctionne comme un éco-centre classique.

L'objectif est de renforcer le réseau des éco-centres dans cette partie du territoire qui est desservie uniquement par celui de Milly-la-Forêt qui enregistre un fort taux de fréquentation et une croissance des apports de déchets verts.

Les plateformes de Moigny-sur-Ecole et Noisy-sur-Ecole vont permettre ainsi d'améliorer le service rendu aux usagers en optimisant les conditions d'accès et de gestion des dépôts de ces déchets. Les déchets verts collectés sont valorisés sur la plateforme de compostage de Compost du Gâtinais.

Moigny sur Ecole - Le volume financier de l'investissement par le SIREDOM : 253 000 € H.T

Noisy sur Ecole - Le volume financier de l'investissement par le SIREDOM : 257 000 € H.T

Eco-Centre d'ETRECHY - Inauguration le 23-09-2017 – ouverture au public le 25-09-2017

L'éco-centre d'Etrechy est construit sur une parcelle de 6 600 m².

L'éco-centre est composé :

- ▶ De 8 quais de déchargement adaptés au dépôt par les usagers en toute sécurité et permettant la conservation de la propreté en bas de quai ;
- ▶ D'un local gardien d'environ 80m² composé d'une tisanerie, d'un bureau avec une vision dégagée sur les quais et de sanitaires et vestiaires hommes/femmes séparés (2 douches, 2 vestiaires et 2 toilettes et lavabo) ;
- ▶ D'un local sur rétention de 89 m² pour les déchets dangereux et déchets électriques, électroniques et électroménagers ;
- ▶ D'une dalle permettant le stockage des bornes d'apport volontaire et des autres déchets électriques ainsi que de la borne à huile ;
- ▶ D'espaces verts et d'un parking pour deux véhicules ;
- ▶ D'un système de pesée des apports composé d'un pont bascule en entrée, d'un pont bascule en sortie et d'une balance spécifique aux déchets dangereux ;



- ▶ D'un système informatique permettant l'édition des bons de dépôts artisans et d'une remontée des apports par badge au logiciel central du SIREDOM ;
- ▶ D'un bas de quai et d'un haut de quai assez large pour permettre une circulation aisée et sécurisée des véhicules ;
- ▶ D'une dalle identifiée pour la dépose des bennes en débord.

La durée des travaux a été de 7 mois (dont 1 mois de préparation de chantier). Les travaux ont débuté le 31 janvier 2017. Il y a eu une prolongation du délai de réalisation de l'opération au regard de travaux supplémentaires induisant un délai de réalisation plus long et des intempéries.

Le volume financier de l'investissement par le SIREDOM : 1 865 000 € H.T

Montant subvention CRIF et autres : Agence de l'eau : 64 900 € / CRIF : 350 000 €

Eco-Centre de CORBEIL-ESSONNES – Inauguration le 30-09-2017

Contexte : incendie du local gardien de l'éco-centre le 6 février 2017. Suite à un diagnostic réalisé par un bureau de contrôle, confirmant la solidité des ouvrages, il a été décidé de garder la structure existante et de réaliser la réhabilitation de l'intérieur du local. Les travaux ont débuté le 21 août 2017.

Les travaux ont porté sur :

- ▶ Nettoyage complet et enlèvement des débris à l'intérieur du local ;
- ▶ Nettoyage de la façade du local et mise en peinture, à l'identique ;
- ▶ Remise en état de l'ensemble des réseaux et câblages ;
- ▶ Remise en état complet de l'intérieur du local avec une modification de l'agencement initial : séparation Homme/Femme pour les vestiaires/sanitaires ;
- ▶ Remise en état de la clôture et des espaces verts ;

Les équipements : l'éco-centre est constitué de 10 quais. Il accueille : les déchets végétaux, le tout-venant valorisable et enfouissable, la ferraille, les gravats et les meubles, avec l'éco-organisme éco-mobilier. La benne carton est positionnée sur une dalle béton, à l'entrée du site. Les déchets dangereux et les déchets électriques et électroniques sont récupérés dans les bâtiments accolés au local gardien. Ils n'ont pas été affectés par l'incendie.

Les apports sont gérés par un pont bascule qui enregistre les poids de déchets déposés à l'éco-centre.

Le volume financier de l'investissement par le SIREDOM : 89 000 € H.T



Eco-Centre de SAINT GERMAIN LES ARPAJON - Inauguration samedi 02 décembre 2017

L'éco-centre de SAINT GERMAIN LES ARPAJON est construit sur une parcelle de 7 302 m².

L'éco-centre est composé :

- ▶ De 8 quais de déchargement adaptés au dépôt par les usagers en toute sécurité et permettant la conservation de la propreté en bas de quai ;
- ▶ D'un local gardien d'environ 80m² composé d'une tisanerie, d'un bureau, de sanitaires et vestiaires hommes/femmes séparés (2 douches, 2 vestiaires et 2 toilettes et lavabo) ;
- ▶ D'un local sur rétention de 100 m² pour les déchets dangereux et déchets électriques, électroniques et électroménagers ;
- ▶ D'une dalle permettant le stockage des bornes d'apport volontaire et des autres déchets électriques ainsi que de la borne à huile ;
- ▶ D'un système de pesée des apports composé d'un pont bascule en entrée, d'un pont bascule en sortie et d'une balance spécifique aux déchets dangereux ;
- ▶ D'un système informatique permettant l'édition des bons de dépôts artisans et d'une remontée des apports par badge au logiciel central du SIREDOM ;
- ▶ D'un bas de quai et d'un haut de quai assez large pour permettre une circulation aisée et sécurisée des véhicules ;
- ▶ D'une dalle identifiée pour la dépose des bennes en débord.

Le volume financier de l'investissement par le SIREDOM : 1 611 069 € H.T

Montant subvention CRIF et autres : Agence de l'eau : 52 845 € / CRIF : 350 000 €

Eco-Centre d'EPINAY SUR ORGE - Inauguration samedi 23 décembre 2017

Les travaux ont porté sur :

- ▶ Démolition de la structure existante 400m³ ;
- ▶ Fourniture et mise en œuvre d'un géotextile sur 500m² ;
- ▶ Fourniture et mise en œuvre de grave 0/30 soit 180m³ ;
- ▶ Réglage et compactage du fond de forme ;
- ▶ Fourniture et pose d'une armature en treillis soudé sur 500m² ;
- ▶ Fourniture et pose d'un avaloir, eaux de pluies au centre de la parcelle avec raccordement Pvc CR 8 Diamètre 200 sur réseau existant ;
- ▶ Joint de dallage scié à la tronçonneuse soit 200 m/l ;
- ▶ Démolition et reconstruction d'un mur 11m² ;
- ▶ Enduit du mur recto/verso avec peinture ton pierre.

Les équipements :

- ▶ 6 bennes de déchargement ;
- ▶ 1 local gardien de type « Algeco » ;
- ▶ 1 auvent pour les déchets électriques, électroniques et électroménagers ;
- ▶ 1 dalle permettant le stockage d'une borne « verre » bornes ainsi que de la borne à huile ;

Le volume financier de l'investissement par le SIREDOM : 68 762 € H.T

Eco-Centre d'AMPONVILLE

L'éco-centre d'Amponville est construit sur une parcelle de 8 000 m².

L'éco-centre est composé :

- ▶ De 4 quais, 3 alvéoles de 80 m³, 2 alvéoles de 50 m³ permettant de vider aisément et en toute sécurité les déchets des usagers de type : ferrailles, cartons, tout venant valorisable, tout venant enfouissable, gravats, déchets verts . . .
- ▶ D'un local gardien,
- ▶ D'un local sur rétention de 100 m² pour les déchets dangereux et déchets électriques, électroniques et électroménagers,
- ▶ D'une dalle permettant le stockage des bornes d'apport volontaire et des autres déchets électriques ainsi que de la borne à huile,
- ▶ D'un système de pesée des apports composé d'un pont bascule en entrée, d'un pont bascule en sortie et d'une balance spécifique aux déchets dangereux,
- ▶ D'un système informatique permettant l'édition des bons de dépôts artisans et d'une remontée des apports par badge au logiciel central du SIREDOM,
- ▶ D'une dalle identifiée pour la dépose des bennes en débord.

Innovations apportées à cet éco-centre :

- ▶ Intégration d'une salle de réception/visite de 114 m² (éco-centre classé en Etablissement Recevant du Public, ERP).
- ▶ Mise en place d'une aire de pique-nique, d'un potager et d'un rucher pour développer les animations scolaires et grand public autour du développement durable et de l'économie circulaire

Cet éco-centre, par ces différentes innovations deviendra un éco-centre vitrine du SIREDOM, de ses activités et domaines d'intervention et deviendra un véritable support de sensibilisation sur les thématiques de l'environnement (rucher, biodiversité avec aménagement paysager respectant le biotope environnant), pour les scolaires, usagers et grand public.

Le volume financier de l'investissement par le SIREDOM : 1 577 204.35 € H.T

Montant subvention CRIF et autres : Agence de l'eau : 70 302 € / CRIF : 350 000 €

Eco-Centre de MONTGERON

L'éco-centre de Montgeron est construit sur une parcelle de 6 336 m².

L'éco-centre est composé :

- ▶ De 9 quais de déchargement adaptés au dépôt par les usagers en toute sécurité et permettant la conservation de la propreté en bas de quai ;
- ▶ D'un local gardien composé d'une tisanerie, d'un bureau et de sanitaires et vestiaires hommes/femmes séparées (2 douches, 2 vestiaires et 2 toilettes et lavabo) ;
- ▶ D'un local sur rétention pour les déchets dangereux et déchets électriques, électroniques et électroménagers ;
- ▶ D'une dalle permettant le stockage des bornes d'apport volontaire et des autres déchets électriques ainsi que de la borne à huile ;
- ▶ D'espaces verts et d'un parking pour trois véhicules ;
- ▶ D'un système de pesée des apports composé d'un pont bascule en entrée, d'un pont bascule en sortie et d'une balance spécifique aux déchets dangereux ;



- ▶ D'un système informatique permettant l'édition des bons de dépôts artisans et d'une remontée des apports par badge au logiciel central du SIREDOM ;
- ▶ D'un bas de quai et d'un haut de quai suffisamment large pour permettre une circulation aisée et sécurisée des véhicules ;
- ▶ D'une file d'attente au sein de l'éco-centre afin de minimiser l'attente des véhicules sur la voie d'accès ;
- ▶ De 2 bassins enterrés pour la rétention des eaux pluviales et des eaux d'extinction incendie.

Afin de permettre aux usagers un accès aisé à l'éco-centre, la voie d'accès ainsi que le parking du complexe sportif et la création d'un arrêt minute ont été réalisés en même temps que les travaux de construction de l'éco-centre.

Les travaux ont débuté par le dévoiement de l'ensemble des réseaux qui passaient par le terrain mis à disposition.

Le volume financier de l'investissement par le SIREDOM : 2 522 000 € H.T

Montant subvention CRIF et autres : Agence de l'eau : 67 604 € / CRIF : 200 000 €

Perspective 2018

- ▶ Optimisation de la valorisation des déchets apportés en éco-centres en trouvant des marges de manœuvre afin de maîtriser les coûts de gestion ;
- ▶ Lancement et finalisation des études ainsi que lancement des marchés de travaux pour les éco-centres de Lisses, Egly, Sainte-Geneviève-des-Bois, Ballancourt sur Essonne, Athis-Mons et de l'éco-centre professionnel d'Etampes ;
- ▶ Mise en exploitation des éco-centres d'Amponville, Montgeron et Vigneux-sur-Seine ;
- ▶ Finalisation des travaux de la tranche 4 d'implantation de plateformes enterrées de collecte sélective ;
- ▶ Lancement du marché de gestion du bas de quai du réseau éco-centres ;
- ▶ Lancement du marché de collecte des points d'apport volontaire sur le territoire du Siredom et le suivi de sa mise en œuvre.

→ Environnement et développement durable

La reconnaissance de l'environnement comme patrimoine commun de tous les êtres humains, par la loi constitutionnelle n°2005-205 du 1^{er} mars 2005 relative à la Charte de l'Environnement, induit une responsabilité particulière, une responsabilité écologique partagée dont le syndicat s'est saisi depuis 2015 par l'intégration dans ses politiques publiques d'actions préventives, leur financement, la réparation des atteintes, la promotion d'une démocratie participative et le droit d'accès pour tous à l'environnement par l'éducation, la formation et l'information, le développement de la recherche et l'innovation ainsi que la prise en charge de la dimension d'une approche environnementale et sociétale de notre territoire.

Au-delà de la question de la gestion raisonnée des espaces au regard des spécificités et contraintes des milieux, notre syndicat manifeste un véritable engagement pour la protection et la préservation de l'environnement et du patrimoine naturel par la mise en place d'actions pédagogiques et la mise en œuvre d'actions en faveur de la préservation et la protection de l'environnement et des espaces naturels sensibles au travers notamment la constitution d'un fonds de dotation qui a pour objet d'agrèger et maximiser l'ensemble des initiatives privées pour le financement d'actions et/ou de projets de protection du patrimoine naturel sur le territoire.

Par la mise en œuvre de ces actions, le Siredom entend atteindre les objectifs édictés par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte notamment de réduction de la fracture énergétique sur le territoire, de réduction et valorisation des déchets ainsi que de promotion de la conciliation entre le développement économique et social avec une gestion pérenne des ressources naturelles en vue de préserver et protéger l'environnement.

Le Département de l'Essonne et limitrophe est doté d'un patrimoine naturel remarquable dont il convient d'assurer la préservation et la promotion.

Ce patrimoine naturel remarquable est constitué essentiellement d'espaces naturels dont les espaces naturels boisés dont il convient outre d'en assurer la promotion mais également la protection en associant le plus large public par la diffusion de prescriptions et recommandations en matière de comportements éco-citoyens.

La protection de l'environnement et du patrimoine naturel passe par la prévention et la réduction des déchets sur notre territoire ; 1^{er} objectif dans la hiérarchie des déchets édictée par la directive-cadre sur les déchets n°2008/98/CE ainsi que par la sensibilisation au travers la mise en œuvre d'actions en faveur de la protection du patrimoine naturel remarquable dont est constitué le département de l'Essonne.

Missions et compétences



Le service EDD a été créé en 2016 et a été renforcé en 2017

Les travaux, actions et études menées en 2017

Actions	Date de début	Date de fin	Objectifs	Partenaires	État d'avancement / commentaires
DD Jardins familiaux	Juillet 2017	Décembre 2017	Création de 7 parcelles à Breuille et 15 à Bondoufle	Ville de Breuille / Bondoufle Argana Développement – GTO - Hydrogéotechnique Service : COM	Inauguration des jardins de Breuille : le 07 octobre 2017 Inauguration des jardins de Bondoufle : le 16 décembre 2017
DD PARCEGES	Mi-octobre 2016	15/03/2017	Création, présentation, puis diffusion du Plan d'Actions de Réduction / Compensation des Émissions de Gaz à Effet de Serre (PARCEGES)	SEMARDEL Services : « Mission de chaleur », Exploitation, COM	Le PARCEGES a été réalisé suite aux conclusions du bilan carbone réalisé en 2015. Il a été présenté au CS du 15/03 puis diffusé à de nombreux partenaires. Indicateurs de suivi et de performance à mettre en œuvre
ENV Gestion des espaces boisés communaux	Mai 2017	Juillet 2017	Entretien (abattage, élagage, tonte etc.) des espaces boisés communaux : Gironville-sur-Essonne / La Ferté-Alais / Itteville / Breuille / Brières-les-Scellés	Les communes adhérentes au SIREDOM Dufay Mandre (société) Service : COM	Le SIREDOM propose l'enlèvement des déchets végétaux sur les espaces naturels des communes, ainsi que la gestion des espaces boisés qui sera assurée dans le but d'une récupération de biomasse pouvant constituer un gisement de production d'énergie.
ENV Vergers pédagogiques	Mai 2017	Novembre 2017	Création de vergers pédagogiques sur les communes de Nozay et Brières-les-Scellés	Ville de Nozay / Brières-les-Scellés Dufay Mandre Services : COM, Eco-centres	La création d'un verger pédagogique s'effectue dans le cadre du programme de réduction et de compensation des émissions de gaz à effet de serre produits sur le territoire du SIREDOM. En effet, les plantations constituent des puits de carbone notamment grâce au processus de la photosynthèse qui permet de stocker le carbone sous forme de matière organique. Inauguration des vergers effectuée le 18 novembre 2017
DD Chantiers BRISFER	Fin d'année 2016		Réalisation des chantiers BRISFER sur l'ensemble du territoire du SIREDOM	Les communes adhérentes au SIREDOM Service com	Mise en place d'actions pédagogiques en faveur de la préservation de l'environnement sur les communes du SIREDOM 2017 : 58 chantiers / 69 communes / 504 jeunes / 50 T de déchets valorisés
ENV Certification ISO 14001	Avril 2017	Mars 2017		LRQA	Re-certification actée pour 3 ans

Focus sur les brigades Sud-Franciliennes d'enlèvement pour le recyclage (BRISFER)

Le Siredom a délibéré afin d'instituer, à compter du premier semestre 2015, la mise en place de chantiers citoyens dénommés « Brigades Sud-Franciliennes d'Enlèvement pour le Recyclage » (BRISFER).

Les BRISFER consistent à organiser pendant les périodes de vacances scolaires des chantiers citoyens alliant apports théoriques et intervention sur le terrain pour un public composé de jeune de 16 à 25 ans. En contrepartie, les jeunes reçoivent du Siredom des chèques cadeaux multi-enseignes d'une valeur totale de 230 euros ainsi qu'une attestation indiquant qu'ils ont bien réalisé le chantier. Les chantiers se déroulent sur une durée de cinq jours, regroupent 8 ou 16 participants, et se décomposent de la manière suivante :

public cible
16 - 25 ans

durée d'un chantier
5 Jours

8 ou 16
participants

230 euros
de gratification

- ▶ 1 module de formation axé sur la sécurité, le maniement des outils et le tri des déchets :
Cette formation permet de garantir la sécurité des participants sur le chantier et de transmettre aux jeunes les connaissances de base sur l'utilisation du matériel d'entretien d'espaces verts et sur le tri des déchets ;
- ▶ 1 module d'intervention sur le terrain :
Enlèvement de dépôts sauvages sur le territoire du Siredom, tri des déchets, nettoyage d'espaces verts (débroussaillage etc.).

Le syndicat met en place les chantiers BRISFER en liaison étroite avec les collectivités ou EPCI adhérents ayant la compétence collecte et traitement des déchets..

Pour cette troisième année de mise en œuvre, 69 communes réparties sur tout le territoire du syndicat et 504 jeunes ont bénéficié du programme de chantiers BRISFER. Celui-ci a permis de nettoyer des sites communaux et de valoriser plus de 50 tonnes de déchets issus de dépôts sauvages.

69
communes

504
jeunes
participants

50 tonnes
valorisées



Lors des opérations d'enlèvement de dépôts sauvages sur une commune, les déchets récupérés font l'objet d'un tri par les participants aux chantiers BRISFER. Les déchets sont apportés directement dans les exutoires les plus proches afin d'atteindre un taux de valorisation maximum (CITD de Vert-le-Grand/ Echarcon, éco-centres, platesformes de compostage etc.). Au-delà des apports de déchets en éco-centres et aux exutoires, plusieurs chantiers ont fait l'objet d'une valorisation de déchets directement sur site et/ou d'un apport sur une plateforme communale de pré-tri des déchets des services techniques.

Dans le but d'accroître la dimension environnementale et plus précisément de développement durable, lors de certains chantiers, les participants au dispositif BRISFER ont pu bénéficier d'une sensibilisation à la biodiversité et/ou d'une présentation historique du site traité de la part des services de la commune ou d'une association.

→ Bilan financier

Concernant les moyens financiers, la poursuite de l'unité BRISFER a nécessité quelques dépenses (maintenance du matériel, vêtements, chèques cadeaux ou encore le recours à des prestataires pour réaliser les chantiers) :

- ▶ Maintenance, réparation et achat de matériel (dont marquage des véhicules) : 1 143 euros H.T
- ▶ Gratifications en chèques cadeaux multi-enseigne : 108 777 euros H.T
- ▶ Vêtements (treillis, t-shirt, EPI) : 23 405 euros H.T
- ▶ Prestataires extérieurs : 130 434 euros H.T



Le financement de cette politique est principalement assuré par :

- ▶ Des conventions de partenariat avec des entreprises privées désireuses de se joindre aux actions déployées ;
- ▶ Les aides auxquelles le Siredom est susceptible d'être éligible auprès des institutions publiques et parapubliques partenaires de la politique des déchets ;
- ▶ Des financements propres.

En 2017, une demande de subvention a été adressée au Conseil Régional d'Ile de France dans le cadre du dispositif régional « Fonds Propre ». Actuellement, le dossier fait l'objet d'une instruction par les services de la Région.

Perspective BRISFER de l'année 2018

Suite au vif succès de l'année 2017, le dispositif BRISFER sera bien évidemment reconduit en 2018. Au total, 70 communes sont déjà inscrites ce qui représente environ 700 jeunes. En outre, le Siredom sera amené à effectuer des chantiers avec l'EPIDE, Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi situé à Brétigny-sur-Orge. La mission première de l'EPIDE est de permettre aux jeunes les plus éloignés de l'emploi de s'inscrire dans une dynamique positive d'insertion et de les conduire à construire leur place, de façon durable, dans le monde du travail et dans la société.

Focus sur les Jardins Familiaux

La réalisation de jardins familiaux s'effectue dans le cadre du programme de réduction et de compensation des émissions de gaz à effet de serre produits sur le territoire du Siredom. Les jardins collectifs (familiaux ou ouvriers, partagés, d'insertion, pédagogiques) cumulent une fonction économique, environnementale et sociale. Ils contribuent à la sauvegarde de la biodiversité des plantes cultivées : fruits, légumes, fleurs, en favorisant leur connaissance, leur culture et leur échange entre jardiniers. Ils servent également de refuge à la faune et peuvent s'intégrer parfaitement dans les trames vertes. Les superficies créées destinées à l'activité de jardinage constituent



des puits de carbone dans le tissu urbain, particulièrement dans les secteurs denses et dans les quartiers d'habitat collectif. Grâce à la photosynthèse, les plantes stockent le carbone sous forme de matière organique. De plus, une culture en cours de croissance fixe davantage de carbone par photosynthèse qu'elle n'en perd par la respiration : le carbone est ainsi le principal constituant d'une plante et peut représenter environ 40% de son poids sec. Les jardins collectifs en ville présentent de la sorte un certain intérêt écologique en participant à la réduction des GES. Dans sa démarche de développement durable, l'engagement du Siredom se traduit par la volonté de création de 5 jardins collectifs par an sur son territoire.

Jardins familiaux de BREUILLET - Inauguration samedi 07 octobre 2017

L'opération a pour objet de réaliser 7 jardins familiaux dans le cadre d'un périmètre où sont déjà implantés des jardins familiaux. Les jardins sont situés dans la rue du Cimetière, aménagés sur la parcelle cadastrée section AO n°206 et d'une superficie d'environ 2 400 m² au total (jardins existants et extension). Le projet d'extension réalisé par le Siredom comprend :

- ▶ La création de 7 parcelles de 80m² (ajout de terre végétale nécessaire)
- ▶ La livraison et le montage de 7 cabanons
- ▶ La livraison et le montage de 7 récupérateurs d'eau
- ▶ La création d'une aire de compostage (mise en place de 3 bacs à compost)
- ▶ La création d'une parcelle de convivialité (exemple : un préau).

Le volume financier de l'investissement par le Siredom : **45 769,50 € HT**

Jardins familiaux de BONDOUFLE - Inauguration samedi 16 décembre 2017

L'opération a pour objet de réaliser 15 jardins familiaux. Les jardins sont situés dans la rue George Pompidou, sur la parcelle AM 17 et d'une superficie d'environ 1 360 m². Le projet d'extension réalisé par le Siredom comprend :

- ▶ La création de 15 parcelles de 33,18 m² à 86,02 m²
- ▶ La livraison et le montage de 15 cabanons
- ▶ La livraison et le montage de 15 récupérateurs d'eau
- ▶ La création de deux aires de compostage (mise en place de 6 bacs à compost)
- ▶ La création d'une parcelle de convivialité
- ▶ La création d'un hôtel à insecte et de toilette sèche.

Le volume financier de l'investissement par le Siredom : **124 805 € HT**



Focus sur les Vergers pédagogiques

La création d'un verger pédagogique s'effectue dans le cadre du programme de réduction et de compensation des émissions de gaz à effet de serre produits sur le territoire du SIREDOM. En effet, les plantations constituent des puits de carbone notamment grâce au processus de la photosynthèse qui permet de stocker le carbone sous forme de matière organique. Des arbres fruitiers sont



disposés sur les surfaces à disposition et différentes essences sont implantées. Par ailleurs, une grande variété d'insectes favorise son développement. Il a donc été installé des hôtels à insectes destinés à les attirer, les retenir et leur offrir un « gîte » leur permettant notamment de se reproduire. Ces refuges en bois sont agrémentés de bûches percées, de copeaux, de branchages, de paille et de morceaux de bois afin de favoriser la pollinisation des abeilles ou encore la lutte biologique avec l'arrivée de coccinelles par exemple. Placés au cœur du verger, les abris permettent d'éviter le recours aux pesticides pour la protection des arbres fruitiers. C'est un véritable biotope qui peut ainsi se développer, en favorisant la biodiversité locale par le rétablissement de l'équilibre de la chaîne alimentaire.

Vergers pédagogiques de BRIERES LES SCELLES - Inauguration le 18 novembre 2017

Les arbres fruitiers sont disposés sur une surface d'environ 1000 m² et différentes essences sont présentes (pommiers, poiriers, noyers, figuiers ou encore cerisiers). Au total, 28 sujets composent ce verger.

Le volume financier de l'investissement par le Siredom : **9 701,78 € HT**

Vergers pédagogiques de NOZAY - Inauguration le 18 novembre 2017

Les arbres sont disposés sur une surface d'environ 2 300 m² et différentes essences sont présentes (noyers ainsi que plusieurs variétés de sapins). Au total, 20 sujets ainsi qu'un parcours pédagogique composent ce verger afin que les jeunes puissent venir s'informer sur la plantation et l'entretien des essences.

Le volume financier de l'investissement par le Siredom : **18 032,62 € HT**

Les évolutions prévisibles en 2018

- ▶ Poursuivre le suivi du PARCEGES avec la mise en œuvre d'indicateurs de suivi et de performance ;
- ▶ Poursuivre la campagne d'entretien d'espaces boisés (Breuillet etc) ;
- ▶ Poursuivre la création de jardins familiaux (Athis Mons, Ballancourt-sur-Essonne et Tigery) ;
- ▶ Poursuivre la création de vergers pédagogiques (Boissy la rivière et Bondoufle) ;
- ▶ Création d'un îlot de biodiversité à Viry-Chatillon ;
- ▶ Poursuite de la mise en œuvre des chantiers BRISFER.



→ La prévention des déchets

La production d'ordures ménagères par personne et par an a doublé depuis QUARANTE (40) ans et un habitant produit en moyenne 330 kg d'ordures ménagères sur notre territoire.

Face à ce constat, il importe de disposer d'un nouveau modèle de développement tenant compte de notre environnement et de la nécessité de la préserver pour les générations futures.

Le Programme National de Prévention des Déchets pour la période 2014 – 2020 marque la volonté du législateur de se tourner vers un modèle d'économie circulaire défini comme suit : « la France se donne pour objectif de dépasser le modèle économique linéaire consistant à produire, consommer, jeter en assurant une transition vers une modèle d'économie circulaire fondé sur le développement d'un système de production et d'échanges prenant en compte, dès leur conception, la durabilité et le recyclage des produits ou de leurs composants de sorte qu'ils puissent être réutilisés ou redevenir des matières premières nouvelles, afin de réduire la consommation des ressources et d'améliorer l'efficacité de leur utilisation ».

A cet égard, le législateur a défini des objectifs ambitieux en matière de réduction des déchets et de préservation de l'environnement avec les lois n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et n°2016-1087 du 08 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages notamment :

- ▶ Donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production des déchets en réduisant d'ici à 2020 de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits ;
- ▶ Généraliser le tri à la source des déchets alimentaires des particuliers d'ici 2025 pour les utiliser comme nouvelles ressources ;
- ▶ Réduire le gaspillage alimentaire par la mise en place d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les services de restauration collective dont les cantines scolaires ;
- ▶ Obliger les entreprises et administrations à trier séparément leurs déchets dont les papiers de bureau ;
- ▶ Recycler 55% des déchets non dangereux en 2020 et 65% en 2025 ;
- ▶ Assurer la valorisation énergétique des déchets non valorisables en l'état des meilleurs techniques disponibles sous forme de matière et résultant d'une opération de tri réalisée dans une installation prévue à cet effet.

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) codifié aux articles R.541-41-19 et suivants du Code de l'environnement rend obligatoire les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Par délibération n°11.05.30/06 du 30 mai 2011, le Comité syndical du Siredom a approuvé et institué le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) sur son territoire dans le cadre d'une démarche volontaire et en vue d'agréger l'intégralité de son territoire dans la mise en œuvre d'actions en vue de réduire la production de déchets et préserver le patrimoine naturel dont est doté le Département de l'Essonne.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) constitue la traduction réglementaire des dispositions issues de l'article L.541-15-1 du Code l'Environnement qui arrête le socle commun à l'ensemble des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Il s'agit au travers du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de coordonner les actions des personnes publiques mais aussi des personnes privées sur un même territoire en matière de prévention des déchets ; et ce conformément aux dispositions de l'article R.541-41-19 du Code de l'Environnement :

« Les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés prévus à l'article L.541-15-1 ont pour objet de coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs définis à l'article L.541-1 (...) ».

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) rattache la mission de prévention des déchets à la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés.

Le syndicat est doté de la compétence Gestion des déchets au sens de l'article L.2224-13 CGCT.

Au regard des dispositions de l'article R.541-41-20 du Code de l'Environnement, le Programme Local de Prévention des Déchets des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) doit couvrir le territoire de la ou les collectivités et groupement de collectivités territoriales qui l'élabore.

Missions et compétences



Communication de proximité

→ Terrain : Communication en porte à porte

Dans le cadre de la mise en place de l'extension des consignes de tri en octobre 2016 au sein du SIREDOM, un plan de communication avait été mis en place sur le territoire. Dans ce plan, il y avait une mission de porte à porte.

En 2017, les conseillers ont effectué un porte à porte auprès des habitants de certaines collectivités afin de les sensibiliser. Les différents EPCI qui adhèrent au SIREDOM ont été associés à cette campagne de communication et ont continué d'informer les habitants sur les nouvelles consignes de tri. Cette campagne avait débuté en septembre 2016.

EPCI	Communes	Nbre de logements	Type d'habitat	date
CCESE	Etampes	888	Habitat collectif	2 au 6 janvier 2017
EPT12	Savigny-sur-Orge	927	Habitat pavillonnaire	9 au 13 janvier 2017
SEDRE	Congerville - Thionville	76	Habitat pavillonnaire	30 janvier au 3 février 2017
	Chalou-Moulineux	165		
	Guillerval	201		
	Saint-Hilaire	137		
SIRTOM	Milly-la-Forêt	623	Habitat pavillonnaire	13 au 17 février
CCVE	Menecy	579	habitat collectif	27 février au 3 mars

→ Animation et manifestation : communication en milieu scolaire et grand public

24 animations scolaires
tri et valorisation

10 manifestations
(visite, stand expos)

26 animations
prévention

→ Animation spécifique : *Tournoi interclasse «trions mieux, jetons moins, agissons pour demain»*

Le Siredom a organisé un tournoi pour les classes de CM2 des écoles de son territoire. Le but de ce concours est de sensibiliser les plus jeunes sur le traitement et la prévention des déchets. Un appel à candidature est lancé dans les établissements scolaires afin de sélectionner 20 classes. Une fois les classes sélectionnées, le tournoi se déroule en trois phases, les présélections, les sélections et la finale.

Le vainqueur du tournoi 2017 est l'école Tony Lainé de Sainte-Geneviève-des-Bois. La deuxième place pour l'école le Parc de Guigneville-sur-Essonne et la troisième place pour l'école Les Hélices Vertes de Cerny.



Prévention des déchets

→ Action compostage

En 2017, grâce à l'action mise en place sur le compostage des déchets, lancée depuis 2006, les demandes de composteurs ont été nombreuses (voir tableau ci-dessous). Le SIREDOM promeut également la mise en place de compostage collectif. Ainsi, une nouvelle plateforme a vu le jour à SOISY SUR SEINE à la résidence les 3F. Des composteurs sont également mis à disposition des jardins familiaux créés par le SIREDOM et les collectivités.

EPCI	Composteurs plastiques	bioseaux	Composteurs bois
CC Val d'Essonne	207	225	179
CC Entre Juine et Renarde	80	70	25
Coeur d'Essonne Agglomération	600	600	-
SIRTOM du Sud Francilien	421	741	662
EPT 12 Val de Bièvre	235	715	480
Grand Paris Sud	120	180	60
SIREDOM	-	22	8
TOTAL	1 663	2 553	1 414

→Opération « poules et poulaillers»

L'opération « 200 gâtinaises pour réduire les déchets » a pour objectif de sensibiliser les foyers à la prévention des déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

En effet, 150 kg de déchets alimentaires (épluchures, restes de repas, pain . . .) peuvent être détournés des ordures ménagères pour nourrir une poule sur une année. Au-delà, il est possible de profiter d'œufs frais tout au long de l'année par le biais de poules de race ancienne originaires de la région du Gâtinais et remises au goût du jour.

Grâce à cette opération lancée en 2016, plusieurs centaines de familles ont répondu à l'appel à candidature lancé par le Siredom en 2017. Ainsi, cette année a vu les cent familles retenues accueillir 2 poules et un poulailler mis à leur disposition par le syndicat. Un suivi des familles est mis en place au travers du mail « poule 2017 » créé par le Siredom mais également par la page facebook et les informations sur la vie quotidienne des poules qui nous sont relayées par les familles témoins.



Annexes I

→ les délibérations

BUREAU SYNDICAL DU 04 JANVIER 2017 :

17.01.04/B01 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : approbation de principe du lancement de l'accord-cadre mono-attributaire relatif à la gestion du bas de quai du réseau éco-centres du SIREDOM et ses prestations annexes et autorisation donnée à Monsieur le Président de signer ledit accord-cadre mono-attributaire

17.01.04/B02 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : approbation de principe de la résiliation pour motif d'intérêt général de l'accord-cadre mono-attributaire relatif à des prestations de service d'espaces boisés (et assimilés) pour les besoins du SIREDOM et ses prestations annexes.

17.01.04/B03 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : autorisation de principe d'un droit d'accès au réseau d'éco-centres du SIREDOM, à titre provisoire et gracieux, des SIX (06) communes de la CC Entre Juine et Renarde (Boissy sous Saint Yon, Mauchamps, Saint Sulpice de Favières, Saint Yon, Souzy la Briche et Villeconin)

17.01.04/B04 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : approbation de principe de la cession d'actions du SIREDOM de la SPL Compost Sud Essonne au profit de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et de la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne et autorisation donnée à Monsieur le Président de signer les actes en découlant

17.01.04/B05 : RESSOURCES HUMAINES ET MOYENS GENERAUX : prise acte du nouvel organigramme du SIREDOM

COMITE SYNDICAL DU 11 JANVIER 2017 :

17.01.11/01 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - prise acte de l'arrêté inter-préfectoral d'adhésion au SIREDOM de la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération et de la Communauté d'agglomération de l'Étamais Sud Essonne (Etampes)

17.01.11/02 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - approbation de la demande d'adhésion de la Communauté d'agglomération du Val d'Yerres Val de Seine au SIREDOM pour les communes de Montgeron, Draveil et Vigneux-sur-Seine ainsi que de la désignation de leurs représentants au sein des instances du SIREDOM

17.01.11/03 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - élection de TROIS (03) Vice-Présidents au sein des instances du SIREDOM et approbation de la modification du rang des Vice-Présidents

17.01.11/04 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES – approbation de principe de la cession d'actions du SIREDOM de la SPL Compost Sud Essonne au profit de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et de la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne et autorisation donnée à Monsieur le Président de signer les actes en découlant

17.01.11/05 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - approbation des modifications mineures des statuts du SIREDOM suite aux observations des services de la Préfecture ainsi que de la modification du règlement intérieur.

17.01.11/06 : ADMINISTRATION GENERALE - approbation de principe de mise à disposition de moyens de déplacement dans le cadre de l'exercice des fonctions

17.01.11/07 : PREVENTION, ETUDES ET PROSPECTIVE - approbation du principe de constitution d'un groupement de commandes pour la gestion des biodéchets sur le territoire du SIREDOM et autorisation donnée à Monsieur le Président de signer ladite convention

BUREAU SYNDICAL DU 15 FEVRIER 2017 :

17.02.15/B01 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : autorisation de principe d'un droit d'accès à titre provisoire et gracieux, des Leudevillois (CCVE) au réseau d'éco-centres du SIREDOM

17.02.15/B02 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : approbation du lancement d'un marché relatif à l'acquisition de deux déchèteries mobiles pour les besoins du SIREDOM et autorisation donnée au président de signer le marché en découlant

17.02.15/B03 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : approbation du lancement d'un accord-cadre mono-attributaire relatif à la mise en place d'actions pédagogiques en faveur de la préservation de l'environnement pour les besoins du SIREDOM et autorisation donnée au Président de signer l'accord-cadre mono-attributaire en découlant

17.02.15/B04 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : approbation du lancement d'un accord-cadre mono-attributaire relatif à des prestations d'entretien d'espaces verts (dont élagage et abattage) pour les besoins du SIREDOM et autorisation donnée au Président de signer l'accord-cadre mono-attributaire en découlant

17.02.15/B05 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : approbation du lancement d'un accord-cadre mono-attributaire relatif à des prestations d'intérim pour les besoins du SIREDOM et autorisation donnée au Président de signer l'accord-cadre mono-attributaire en découlant

COMITE SYNDICAL DU 15 FEVRIER 2017 :

17.02.15/01 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : approbation du principe de fusion SIREDOM / SICTOM du Hurepoix et autorisation donnée à M. le Président de saisir Mme la Préfète en vue de prendre l'arrêté de périmètre du syndicat issu de la fusion

17.02.15/02 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : approbation de l'avenant n°13 au Bail Emphytéotique Administratif (BEA) conclu avec SEMARDEL et autorisation donnée au président de signer ledit avenant

17.02.15/03 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : information portant sur les marchés publics et accords-cadres supérieurs à 25 000 € conclus en 2016 par le SIREDOM

17.02.15/04 : PREVENTION, ETUDES ET PROSPECTIVE - approbation des grands principes de la politique de gestion des déchets d'activité économiques sur le territoire du SREDOM

17.02.15/05 : RESSOURCES HUMAINES ET MOYENS GENERAUX : approbation de principe de la création d'un Comité Technique dont Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

BUREAU SYNDICAL DU 15 MARS 2017 :

17.03.15/B01 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : Autorisation donnée au président de signer le marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du lancement de la procédure de concession de service pour l'exploitation du CITD de Vert le Grand

17.03.15/B02 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : approbation des avenants n°1 aux marchés de traitement des déchets végétaux 2012-035 lots 1 à 4 et autorisation donnée au Président de signer lesdits avenants

17.03.15/B03 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : approbation de l'accord-cadre multi-attributaires relatif à l'acquisition de bennes et assimilés pour les besoins du SIREDOM et autorisation donnée au Président de signer l'accord-cadre multi-attributaires

17.03.15/B04 : RESSOURCES HUMAINES ET MOYENS GENERAUX : création de postes et modification du tableau des effectifs

COMITE SYNDICAL DU 15 MARS 2017 :

17.03.15/01 : AFFAIRES GENERALES : prise acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France dans le cadre de son contrôle de la SEMARDEL

17.03.15/02 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : approbation du lancement d'un appel à manifestation d'intérêt général pour la conception et l'exploitation des éco-centres nouvelle génération du SIREDOM

17.03.15/03 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : approbation de la conformité du Compte de Gestion 2016

17.03.15/04 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : approbation du Compte Administratif 2016

17.03.15/05 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : affectation du résultat de clôture 2016

17.03.15/06 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : approbation de l'indemnité de conseil à M. le Trésorier payeur pour l'année 2017

17.03.15/07 : ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE : approbation du rapport portant plan d'actions de réduction et compensation des émissions de gaz à effet de serre - PARCEGES

17.03.15/08 : ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE : approbation de la convention de partenariat pour la résorption des dépôts sauvages de la forêt de Sénart et autorisation donnée au Président de signer ladite convention

17.03.15/09 : ETUDES - PROSPECTIVE - PREVENTION : constitution de la commission consultative d'élaboration et de suivi du Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés à l'échelle du territoire du SIREDOM

BUREAU SYNDICAL DU 19 AVRIL 2017 :

17.04.19/B01 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : Approbation de principe d'acquisition d'une parcelle cadastrée AN 91 section B n°1908 d'une superficie de 6 071 m² dans le cadre du projet d'extension de l'éco-centre d'Égly et de versement d'une indemnité d'éviction à l'exploitant

17.04.19/B02 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : prorogation d'un droit d'accès au réseau d'éco-centres du SIREDOM, à titre provisoire et gracieux, des SIX (06) communes de la Communauté de communes Entre Juine et Renarde (Boissy-sous-Saint-Yon, Mauchamps, Saint Sulpice de Favières, Saint-Yon, Souzy la Briche et Villeconin) pour une durée de SIX (06) mois supplémentaires

17.04.19/B03 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : approbation de la charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité et autorisation donnée à M. le Président de signer ladite charte

17.04.19/B04 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : approbation de la convention de mise à disposition à titre gracieux de parcelles de terrain en vue de la réalisation d'un éco-centre sur la commune de Montgeron et autorisation donnée à M. le Président de signer ladite convention

17.04.19/B05 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative à la réalisation d'un éco-centre sur le territoire de la commune de Montgeron et ses prestations annexes

17.04.19/B06 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : approbation de lancer un dialogue compétitif relatif à la conception, réalisation, industrialisation d'équipements d'apport volontaire spécifiques aux déchets d'activité économique et autorisation donnée à M. le Président de signer l'accord-cadre mono-attributaire en découlant

17.04.19/B07 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : approbation de principe de lancement d'un accord-cadre mono-attributaire de fourniture de titres restaurant dématérialisés pour les besoins du SIREDOM et autorisation donnée à M. le Président de signer l'accord-cadre mono-attributaire en découlant

17.04.19/B08 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : approbation de principe de lancement d'un accord-cadre mono-attributaire portant sur des actions de communication pour les besoins du SIREDOM et autorisation donnée à M. le Président de signer l'accord-cadre mono-attributaire ainsi que les marchés subséquents en découlant

17.04.19/B09 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : approbation de principe de lancement d'un accord-cadre multi-attributaires portant sur des missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre des opérations de construction, de réhabilitation et extension d'éco-centres et autorisation donnée à M. le Président de signer l'accord-cadre et les marchés subséquents en découlant

17.04.19/B10 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : approbation de principe de lancement d'un accord-cadre multi-attributaires portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du programme pluriannuel d'investissements du réseau éco-centres du SIREDOM et autorisation donnée à M. le Président de signer l'accord-cadre et les marchés subséquents en découlant

17.04.19/B11 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : approbation de principe de lancement d'un marché relatif à l'acquisition d'un véhicule poids lourds dans le cadre du déploiement sur le territoire du SIREDOM de DEUX (02) déchèteries mobiles et autorisation donnée à M. le Président de signer le marché en découlant

COMITE SYNDICAL DU 19 AVRIL 2017 :

17.04.19/01 : AFFAIRES GENERALES : élection de DEUX (02) Vice-Présidents au sein des instances du SIREDOM arrivant au rang suivant des Vice-Présidents

17.04.19/02 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - approbation du budget supplémentaire – exercice 2017

17.04.19/03 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES : approbation des prises en non-valeur

17.04.19/04 : AFFAIRES GENERALES : approbation de l'actualisation de l'indemnité des élus

17.04.19/05 : RESSOURCES HUMAINES ET MOYENS GENERAUX : délibération fixant le nombre de représentants du personnel et instituant le paritarisme au sein du Comité Technique

BUREAU SYNDICAL DU 14 JUIN 2017 :

17.06.14/B01 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - approbation de principe de la convention de mise à disposition à titre gracieux d'une parcelle en vue de la réalisation de jardins familiaux et autorisation donnée à M. le Président de signer ladite convention

17.06.14/B02 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - approbation de principe de la convention de mise à disposition à titre gracieux d'une parcelle en vue de la réalisation et de la préservation d'îlots de biodiversité et autorisation donnée à M. le Président de signer ladite convention

17.06.14/B03 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - autorisation de lancer un accord-cadre mono-attributaire portant sur la gestion des déchets issus de l'apport volontaire pour les besoins du SIREDOM et autorisation donnée à M. le Président de signer l'accord-cadre en découlant

COMITE SYNDICAL DU 21 JUIN 2017 :

17.06.21/01 : ADMINISTRATION GENERALE - prise acte de l'arrêté inter-préfectoral d'adhésion de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine au SIREDOM pour les communes de Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine

17.06.21/02 : ADMINISTRATION GENERALE - prise acte du rapport annuel 2016 du délégataire au délégant dans le cadre de l'exploitation du CITD de Vert-le-Grand

17.06.21/03 : ADMINISTRATION GENERALE - prise acte du rapport sur le prix et la qualité du service public des déchets – Année 2016

17.06.21/04 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - approbation de principe de la reprise en régie de la gestion de la plateforme de Compostage Compost Sud Essonne et rapportant la délibération portant création d'une Société Publique Locale

BUREAU SYNDICAL DU 10 JUILLET 2017 :

17.07.10/B01 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - approbation d'une cession à l'euro symbolique de parcelles en vue de la réalisation d'un éco-centre professionnel sur le territoire de la Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud Essonne et autorisation donnée à M. le Président de signer les actes en découlant

17.07.10/B02 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - approbation de l'avenant n°1 au marché subséquent n°3 – Extension éco-centre de Morangis - à l'accord-cadre n°2016-17 multi-attributaires relatif à la réalisation de travaux dans le cadre du programme pluriannuel d'investissements portant sur la réalisation, l'extension et la réhabilitation du réseau éco-centres du SIREDOM et ses prestations annexes

17.07.10/B03 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - approbation de principe de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à conclure avec la Commune d'Étampes et le SIREDOM dans le cadre de travaux de renforcement des rives entre le Hameau du Chesnay et la plateforme de compostage de déchets verts de Boissy-le-Sec et autorisation donnée à M. le Président de signer ladite convention

17.07.10/B04 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - approbation de l'avenant n°5 au marché portant sur la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages et des journaux/revues/magazines, du verre et des déchets verts à conclure entre la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne, SEPUR et le SIREDOM suite à l'adhésion du territoire de l'ancien Arpajonnais au SIREDOM et autorisation donnée à M. le Président de signer ledit avenant n°5

17.07.10/B05 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - convention de gestion provisoire à conclure entre la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et le SIREDOM dans le cadre de la procédure d'adhésion pour le traitement des déchets pour les communes de Boissy-aux-Cailles, Noisy-sur-Ecole, Tousson et Le Vaudoué et autorisation donnée à M. le Président de signer ladite convention

17.07.10/B06 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - approbation de principe d'une convention de mise à disposition à titre gracieux d'une parcelle à conclure avec la Commune de Noisy-sur-Ecole en vue de la réalisation d'un quai de transfert de déchets verts et autorisation donnée à M. le Président de signer ladite convention

BUREAU SYNDICAL DU 06 SEPTEMBRE 2017 :

17.09.06/B01 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - Autorisation de principe d'un droit d'accès, à titre provisoire et gracieux, des Leudevillois, territoire de la Communauté de la Commune du Val d'Essonne (CCVE), au réseau d'éco-centres du SIREDOM jusqu'au 31 décembre 2017

17.09.06/B02 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - Approbation de principe de la convention à conclure avec les opérateurs de réseaux en vue de l'exploitation d'antennes relais au sein du réseau éco-centres du SIREDOM et autorisation donnée à M. le Président de signer ladite convention

17.09.06/B03 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - Approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à la construction de l'éco-centre sur la commune du Coudray-Montceaux pour les besoins du SIREDOM et ses prestations annexes et autorisation donnée à M. le Président de signer ledit avenant n°1

17.09.06/B04 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - Autorisation de signer le marché de conception-réalisation relatif à l'adaptation des équipements du CITD de Vert-le-Grand en vue de la production d'énergie renouvelable pour les besoins du SIREDOM et ses prestations annexes

17.09.06/B05 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - Approbation du lancement d'un accord-cadre mono-attributaire relatif à des prestations d'entretien d'espaces verts (dont élagage et abatage) pour les besoins du SIREDOM et ses prestations annexes et autorisation donnée à M. le Président de signer l'accord-cadre en découlant

17.09.06/B06 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - Approbation du lancement d'un accord-cadre multi-attributaires relatif à la mise en œuvre d'actions pédagogiques en faveur de la préservation et de la protection de l'environnement pour les besoins du SIREDOM et ses prestations annexes et autorisation donnée à M. le Président de signer l'accord-cadre et les marchés subséquents en découlant

17.09.06/B07 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - Approbation du lancement de l'accord-cadre mono-attributaire relatif à la prestation de transport d'ordures ménagères et de collectes sélectives issues de l'Ecosite sud Essonne en vue de leur traitement pour les besoins du SIREDOM et ses prestations annexes - lots 1 et 2 et autorisation donnée à M. le Président de signer le ou les accord(s)-cadre(s) en découlant

17.09.06/B08 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - Approbation du lancement de l'accord-cadre mono-attributaire relatif à la gestion des déchèteries mobiles pour les besoins du SIREDOM et ses prestations annexes et autorisation donnée à M. le Président de signer l'accord-cadre en découlant

17.09.06/B09 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - Approbation du lancement de l'accord-cadre mono-attributaire relatif à des missions de géomètre expert pour les besoins du SIREDOM et ses prestations annexes et autorisation donnée à M. le Président de signer l'accord-cadre en découlant

COMITE SYNDICAL DU 06 SEPTEMBRE 2017 :

17.09.06/01 : ADMINISTRATION GENERALE - prise acte de la présentation du rapport d'activité 2016

17.09.06/02 : ADMINISTRATION GENERALE - prise acte de la présentation du rapport des administrateurs SIREDOM à SEMARDEL 2016

17.09.06/03 : ADMINISTRATION GENERALE - prise acte de la présentation du rapport d'activité FOSED 2016

BUREAU SYNDICAL DU 18 OCTOBRE 2017 :

17.10.18/B01 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - Autorisation de principe d'un droit d'accès, à titre provisoire et gracieux, des SIX (06) communes de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (Boissy-sous-Yon, Saint-Yon, Mauchamps, Saint-Sulpice-de-Favières, Saint-Yon, Souzy-la-Briche et Villeconin) au réseau d'éco-centres du SIREDOM jusqu'au 31 décembre 2017

17.10.18/B02 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un terrain en vue de l'exploitation d'un éco-centre conclue entre le SIREDOM et la commune de Morangis et autorisation donnée à M. le Président de signer ledit avenant n°1

17.10.18/B03 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - Approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à la réalisation d'un éco-centre à Etrechy pour les besoins du SIREDOM et ses prestations annexes et autorisation donnée à M. le Président de signer ledit avenant n°1

17.10.18/B04 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - Approbation du lancement d'un marché relatif à l'implantation de panneaux d'information techniques et directionnels pour les besoins du réseau éco-centres du SIREDOM et ses prestations annexes et autorisation donnée à M. le Président de signer le marché en découlant

17.10.18/B05 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - Approbation du lancement d'un accord-cadre mono-attributaire relatif aux prestations de curage et pompage des réseaux des équipements structurants du SIREDOM et ses prestations annexes et autorisation donnée à M. le Président de signer ledit accord-cadre

17.10.18/B06 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - Approbation du lancement d'un accord-cadre multi-attributaires relatif à des missions de bureau de contrôle technique pour les besoins du SIREDOM et ses prestations annexes et autorisation donnée à M. le Président de signer ledit accord-cadre multi-attributaires et le ou les marché(s) subséquent(s) en découlant

17.10.18/B07 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - Approbation du lancement d'un accord-cadre multi-attributaires relatif à des missions de coordination, sécurité et protection de la santé (CSPS) pour les besoins du SIREDOM et ses prestations annexes et autorisation donnée à M. le Président de signer ledit accord-cadre multi-attributaires et le ou les marché(s) subséquent(s) en découlant

17.10.18/B08 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - Approbation du lancement du marché de location longue durée de véhicules légers pour les besoins du SIREDOM et ses prestations annexes et autorisation donnée à M. le Président de signer le marché en découlant

17.10.18/B09 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - Approbation du lancement d'un accord-cadre mon-attributaire relatif à la fourniture de carburants par cartes accréditives pour les besoins du SIREDOM et ses prestations annexes et autorisation donnée à M. le Président de signer l'accord-cadre mono-attributaire en découlant

17.10.18/B10 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - Approbation du lancement d'un marché relatif à l'acquisition et la fourniture de chèques-cadeaux dans le cadre du dispositif BRISFER 2018 et autorisation donnée à M. le Président de signer ledit marché

BUREAU SYNDICAL DU 8 NOVEMBRE 2017 :

17.11.08/B01 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - Approbation du lancement d'un accord-cadre multi-attributaires relatif à des missions de diagnostic (dont plomb et amiante) pour les besoins du SIREDOM et ses prestations annexes et autorisation donnée à M. le Président de signer ledit accord-cadre et le ou les marchés subséquents qui en découleront

17.11.08/B02 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - Approbation du lancement d'un accord-cadre mono-attributaire relatif à la collecte de bornes d'apport volontaire sur le territoire du SIREDOM et ses prestations annexes et autorisation donnée à Monsieur le Président de signer ledit accord-cadre mono-attributaire

17.11.08/B03 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - Approbation du lancement d'un accord-cadre mono-attributaire relatif à la gestion des déchets des services techniques sur le territoire du SIREDOM et ses prestations annexes et autorisation donnée à Monsieur le Président de signer ledit accord-cadre mono-attributaire

17.11.08/B04 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - Approbation du lancement d'un accord-cadre mono-attributaire relatif à la gestion des encombrants sur le territoire du SIREDOM et autorisation donnée à Monsieur le Président de signer ledit accord-cadre mono-attributaire

17.11.08/B05 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - Approbation du lancement d'un marché d'acquisition d'engins techniques pour les besoins de la plateforme de compostage de BOISSY-LE-SEC et ses prestations annexes - lots 1 et 2 et autorisation donnée à Monsieur le Président de signer le ou les marchés en découlant

17.11.08/B06 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - Approbation du programme fonctionnel, de l'enveloppe financière prévisionnelle travaux et du planning prévisionnel de l'opération relative à l'extension (dont réhabilitation de l'existant) de l'éco-centre d'EGLY et autorisation donnée à Monsieur le Président de lancer et conclure les marches en découlant

17.11.08/B07 : AFFAIRES GENERALES - Approbation de principe de mise à disposition de moyens de déplacement dans le cadre des fonctions - année 2018

COMITE SYNDICAL DU 22 NOVEMBRE 2017 :

17.11.22/01 : ADMINISTRATION GENERALE - prise acte du remplacement d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant issus du territoire de la CA GPS au sein du SIREDOM

17.11.22/02 : PREVENTION - ENVIRONNEMENT - délibération portant prise acte de la présentation du rapport d'activité BRISFER 2017

17.11.22/03 : MAITRISE D'OUVRAGE ET APPORT VOLONTAIRE - Délibération portant approbation de principe de la candidature du SIREDOM à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires d'innovation de grande ambition » de la Caisse des dépôts dans le cadre de la future réalisation d'un éco-centre professionnel sur le territoire de la Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud Essonne et autorisation donnée à M. le Président de prendre et signer tous les actes en découlant

17.11.22/04 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - délibération portant approbation de la Décision Modificative n°1 au budget primitif 2017

17.11.22/05 : EXPLOITATION ET ENERGIE RENOUVELABLE - Délibération portant approbation du contrat d'objectifs pour la période 2018 à 2022 - Barème F « Emballages » à conclure entre le SIREDOM et CITEO et autorisation donnée à M. le Président de signer ledit contrat d'objectifs

17.11.22/06 : EXPLOITATION ET ENERGIE RENOUVELABLE - Délibération portant approbation du contrat d'objectifs pour la période 2018 à 2022 - Barème F « papiers » à conclure entre le SIREDOM et CITEO et autorisation donnée à M. le Président de signer ledit contrat d'objectifs

BUREAU SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2017 :

17.12.06/B01 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - approbation de l'avenant n°1 à l'accord-cadre mono-attributaire relatif à la gestion du bas de quai du réseau éco-centres du SIREDOM et ses prestations annexes conclu avec la SEMARDEL et autorisation donnée à M. le Président de signer ledit avenant n°1

17.12.06/B02 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - Approbation du programme fonctionnel, de l'enveloppe financière prévisionnelle travaux et du planning prévisionnel de l'opération relative à la réhabilitation (dont reconstruction et l'extension) de l'éco-centre de SAINTE GENEVIEVE DES BOIS et autorisation donnée à M. le Président de lancer et conclure les marchés en découlant

17.12.06/B03 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - Approbation du programme fonctionnel, de l'enveloppe financière prévisionnelle travaux et du planning prévisionnel de l'opération relative à la réhabilitation (dont reconstruction et l'extension) de l'éco-centre de BALLANCOURT SUR ESSONNE et autorisation donnée à M. le Président de lancer et conclure les marchés en découlant

17.12.06/B04 : RESSOURCES HUMAINES ET MOYENS - Modification du tableau des emplois : création de UN (1) emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe et de DEUX (2) emplois d'agent de maîtrise principal et TROIS (3) emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe

COMITE SYNDICAL DU 13 DECEMBRE 2017 :

17.12.13/01 : ADMINISTRATION GENERALE - mise à jour du règlement intérieur de l'usage des véhicules de service et prise acte de l'usage desdits véhicules dans le cadre des missions du SIREDOM

17.12.13/02 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES – délibération portant correctifs à la Décision Modificative n°1 au budget primitif 2017 suite à la demande des services préfectoraux

17.12.13/03 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - délibération portant autorisation donnée à M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits ouverts en 2017 et les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017

17.12.13/04 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - délibération portant prorogation de la politique tarifaire 2017 du SIREDOM jusqu'au vote du budget primitif 2018

17.12.13/05 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - délibération portant approbation du règlement budgétaire et financier (RBF)

17.12.13/06 : AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES - délibération portant approbation de principe d'une commission ad hoc dans le cadre des marchés à procédure adaptée et du règlement intérieur de ladite commission

17.12.13/07 : EXPLOITATION –ENERGIE RENOUVELABLE - délibération portant approbation du contrat de reprise verre à conclure entre le SIREDOM et OI MANUFACTURING pour la période 2018 à 2022 et autorisation donnée à M. le Président de signer ledit contrat

Annexes II

→ les décisions

- DEC 010 2017 : Décision portant autorisation pour le Président d'aliéner à titre onéreux un véhicule Nissan Navara
- DEC 011 2017 : Décision portant autorisation pour le Président d'aliéner à titre onéreux un véhicule Renault Master « car podium » à la société PREV 2 R
- DEC 012 2017 : subvention association AICE
- DEC 013 2017 : subvention association DARSALAM
- DEC 014 2017 : subvention à l'association Recycling Carbon
- DEC 015 2017 : Souscription d'un contrat d'emprunt dans le cadre des opérations d'investissements 2017 pour les besoins du Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères (SIREDOM) et ses prestations annexes - décision d'attribution - marché 2017-006
- DEC 016 2017 : Décision portant sur la constitution d'une régie d'avances du SIREDOM
- DEC 017 2017 : Travaux de renforcement des rives entre le hameau du Chesnay et la plateforme de compostage pour les besoins du SIREDOM et ses prestations annexes
- DEC 018 2017 : Marché - 2017/015 - de maîtrise d'œuvre relatif à la création de jardins familiaux dans le cadre du programme de réduction et de compensation des émissions de gaz à effet de serre produits sur le territoire du SIREDOM et ses prestations annexes
- DEC 019 2017 : Marché - 2017-004 - fourniture et livraison de poulaillers et de poules du terroir de type gâtinaise – lots 1 et 2
- DEC 020 2017 : Approbation de l'avant-projet détaillé (ainsi que l'enveloppe financière définitive travaux a 2 309 630.38 € HT) portant sur la réalisation d'un Eco-Centre sur la commune de Montgeron pour les besoins du SIREDOM et ses prestations annexes
- DEC 021 2017 : Autorisation à signer l'avenant n° 1 du marché subséquent 2 de l'accord-cadre 2014-21 – rémunération définitive et prestations supplémentaires
- DEC 022 2017 : Autorisation donnée à Monsieur le Président du SIREDOM de racheter les emprunts bancaires dans le cadre de la mise en régie de l'activité de la SARL Compost Sud Essonne
- DEC 023 2017 : Elaboration d'un schéma directeur de jalonnement du réseau du SIREDOM et ses prestations annexes
- DEC 024 2017 : réalisation d'une campagne de caractérisation sur le territoire du SIREDOM et ses prestations annexes
- DEC 025 2017 : Accord cadre multi-attributaires relatif à la réalisation de travaux dans le cadre du programme pluriannuel d'investissements portant sur la réalisation, l'extension et la réhabilitation du réseau éco-centres du SIREDOM et ses prestations annexes Marché subséquent n°5 - réalisation d'un éco-centre sur la commune de Montgeron
- DEC 026 2017 : Travaux d'implantation de panneaux d'information électronique ou digital pour les besoins du SIREDOM et ses prestations annexes
- DEC 027 2017 : Accord d'incitation financière CEE - valorisation du volume de certificats d'économies d'énergie (CEE) générés par l'installation d'un récupérateur de chaleur sur l'UIOM de Vert le Grand (Essonne - SIREDOM - CAPTIAL ENERGY
- DEC 029 2017 : Cession et sortie d'inventaire d'un véhicule
- DEC 030 2017 : Accord-cadre multi-attributaires relatif à la réalisation de travaux dans le cadre du programme pluriannuel d'investissements du réseau éco-centres du SIREDOM et ses prestations annexes marché subséquent n°1 – réalisation d'un quai de transfert de déchets verts sur la commune de MOIGNY-SUR-ECOLE

DEC 031 2017 : accord-cadre multi-attributaires relatif à la réalisation de travaux dans le cadre du programme pluriannuel d'investissements portant sur la réalisation, l'extension et la réhabilitation du réseau éco-centres du SIREDOM et ses prestations annexes marche subséquent n°6 – réalisation d'un éco-centre sur la commune de NOISY-SUR-ECOLE

DEC 032 2017 : accord-cadre multi-attributaires relatif à la réalisation de travaux dans le cadre du programme pluriannuel d'investissements du réseau éco-centres du SIREDOM et ses prestations annexes marche subséquent n°2 – reconstruction du local gardien et avoisinants de l'éco-centre de CORBEIL-ESSONNES suite à un sinistre

DEC 033 2017 : Travaux de renforcement des rives entre le hameau du Chesnay et la plateforme de compostage – 2nde tranche pour les besoins du SIREDOM et ses prestations annexes

DEC 034 2017 : travaux de réalisation de jardins familiaux sur la commune de BONDOUFLE pour les besoins du SIREDOM et ses prestations annexes

DEC 035 2017 : travaux de réalisation de jardins familiaux sur la commune de BREUILLET pour les besoins du SIREDOM et ses prestations annexes

DEC 036 2017 : autorisation pour le Président d'aliéner à titre onéreux un véhicule Renault Twingo a Atlantic SEA

DEC 037 2017 : travaux de réhabilitation de la plateforme de Compostage Sud Essonne (BOISSY-LE-SEC) suite à un incendie pour les besoins du SIREDOM et ses prestations annexes

DEC 038 2017 : autorisation pour le Président d'aliéner à titre onéreux un véhicule Iveco Eurcargo 160e à EURL FMG - immatriculé em-828-jz

DEC 039 2017 : Travaux de réalisation de jardins familiaux sur la commune de BREUILLET (extension) pour les besoins du SIREDOM et ses prestations annexes marché n°2017-034 - avenant n°1

DEC 040 2017 : Annulation de la constitution d'une régie d'avance du SIREDOM

DEC 041 2017 : avenant n°1 – accord d'incitation financière CEE – valorisation du volume de certificats d'économies d'énergie (CEE) générés par l'installation d'un récupérateur de chaleur sur l'unité d'incinération de VERT-LE-GRAND (ESSONNE) SIREDOM – Capital Energy

DEC 042 2017 : Marché de travaux de renforcement des rives entre le hameau du Chesnay et la plateforme de compostage seconde tranche pour les besoins du SIREDOM et ses prestations annexes - marché n°2017-031 avenant n°1

DEC 043 2017 : Mission de coordination sécurité et protection santé dans le cadre des travaux de conception-réalisation pour l'adaptation du CITD à la fourniture de chaleur

DEC 044 2017 : Marche subséquent n°2 - reconstruction du local gardien et avoisinants de l'Eco-Centre de CORBEIL-ESSONNES suite à un sinistre - accord-cadre multi-attributaires relatif à la réalisation de travaux dans le cadre du programme pluriannuel d'investissements du réseau Eco-Centre du SIREDOM et ses prestations annexes (2017-019) - avenant n°1

DEC 045 2017 : Autorisation pour le Président d'aliéner à titre gracieux une grande remorque immatriculée DV-538-AK

DEC 046 2017 : Autorisation pour le Président d'aliéner à titre gracieux une petite remorque immatriculée DT-230-DB

DEC 047 2017 : Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réhabilitation portant sur l'éco-centre d'Épinay-sur-Orge

DEC 048 2017 : Marché à procédure adaptée relatif à l'implantation (dont acquisition) des équipements nécessaires à la mise en œuvre du schéma de jalonnement du réseau éco-centres du SIREDOM

DEC 049 2017 : Mission de contrôleur technique dans le cadre des travaux de conception-réalisation pour l'adaptation du CITD à la fourniture de chaleur

DEC 050 2017 : Marché à procédure adaptée relatif au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension (dont réhabilitation) de l'éco-centre d'Egly

DEC 051 2017 : Contrat relatif à « souscription d'une ligne de crédit de trésorerie dans le cadre de l'exercice budgétaire 2018 pour les besoins du SIREDOM et ses prestations annexes »

DEC 052 2017 : Marché subséquent n° 11 « réhabilitation (dont reconstruction et extension) d'un éco-centre sur la Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois » passé sur le fondement de l'accord-cadre multi-attributaires portant sur des missions d'ingénierie géotechniques

DEC 053 2017 : Marché subséquent n° 18 « réhabilitation (dont reconstruction et extension) d'un éco-centre sur la Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois » passé sur le fondement de l'accord-cadre multi-attributaires portant sur des missions de coordination sécurité et protection de la santé

DEC 054 2017 : Marché subséquent n° 19 « réhabilitation (dont reconstruction et extension) d'un éco-centre sur la Commune de Ballancourt-sur-Essonne » passé sur le fondement de l'accord-cadre multi-attributaires portant sur des missions de coordination sécurité et protection de la santé

DEC 055 2017 : Marché subséquent n° 8 « réhabilitation (dont reconstruction et extension) d'un éco-centre sur la Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois » passé sur le fondement de l'accord-cadre multi-attributaires portant sur des missions de bureau de contrôle technique

DEC 056 2017 : Marché subséquent n° 9 « réhabilitation d'un éco-centre sur la Commune de Ballancourt-sur-Essonne » passé sur le fondement de l'accord-cadre multi-attributaires portant sur des missions de bureau de contrôle technique

DEC 057 2017 : Marché subséquent n°3 « réalisation d'un éco-centre sur la commune de Vigneux-sur-Seine » passé sur le fondement de l'accord-cadre multi-attributaires relatif à la réalisation de travaux dans le cadre du programme pluri annuel d'investissements du réseau d'éco-centres du SIREDOM

Annexes III

→ Périmètre du Siredom au 31 décembre 2017 : EPCI et syndicats adhérents

- **2 Communautés de Communes (CC)**
- **5 Communautés d'Agglomération (CA)**
- **1 Etablissement Public Territorial (EPT)**
- **2 Syndicats**
- **135 communes adhérentes**

COMMUNAUTES DE COMMUNES	SUBSTITUTION ou ADHESION (date de l'arrête préfectoral)	LISTE DES COMMUNES
ENTRE JUINE ET RENARDE (9 communes)	04 octobre 2006 13 juillet 2011	ETRECHY AUVERS SAINT GEORGES BOISSY LE CUTTE BOURAY SUR JUINE CHAMARANDE CHAUFFOUR LES ETRECHY JANVILLE SUR JUINE TORFOU VILLENEUVE SUR AUVERS
VAL D'ESSONNE (20 communes)	07 octobre 2005 27 décembre 2006 13 juillet 2011	CHAMPCUEIL CHEVANNES MENNECY ORMOY SAINT VRAIN VERT LE GRAND AUVERNAUX BALLANCOURT S/ ESSONNE BAULNE CERNY ECHARCON FONTENAY LE VICOMTE ITTEVILLE LA FERTE ALAIS NAINVILLE LES ROCHES VERT LE PETIT D'HUISON LONGUEVILLE GUIGNEVILLE SUR ESSONNE ORVEAU VAYRES SUR ESSONNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	ADHESION (Date préfectorale ou délibération)	LISTE DES COMMUNES
GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART (16 communes)	30 août 2016	BONDOUFLE CORBEIL ESSONNES COURCOURONNES ETIOLLES EVRY FLEURY-MEROGIS GRIGNY LE COUDRAY MONTCEAUX LISSES MORSANG-SUR-SEINE RIS ORANGIS SAINT GERMAIN LES CORBEIL SAINT-PIERRE-DU-PERRAY SAINTRY-SUR-SEINE SOISY SUR SEINE TIGERY VILLABE
PARIS SACLAY AGGLOMERATION (4 communes)	30 août 2016	EPINAY-SUR-ORGE, MARCOUSSIS NOZAY SAULX-LES-CHARTREUX
L'ETAMPOIS SUD ESSONNE (1 commune)	23 décembre 2016	ETAMPES
CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION (21 communes)	23 décembre 2016	ARPAJON AVRAINVILLE BRETIGNY-SUR-ORGE BREUILLET BRUYERES-LE-CHATEL CHEPTAINVILLE EGLY GUIBEVILLE LA NORVILLE LE PLESSIS-PATE LEUVILLE-SUR-ORGE LONGPONT-SUR-ORGE MAROLLES-EN-HUREPOIX MORSANG-SUR-ORGE OLLAINVILLE SAINT GERMAIN LES ARPAJON SAINT MICHEL-SUR-ORGE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS VILLEMOISSON-SUR-ORGE VILLIERS-SUR-ORGE
VAL D'YERRES VAL DE SEINE (3 communes)	23 mai 2017	DRAVEIL MONTGERON VIGNEUX SUR SEINE

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL	ADHESION (Date de la délibération ou arrêté préfectoral)	LISTE DES COMMUNES
GRAND-ORLY SEINE-BIEVRE (6 communes)	23 mai 2017	ATHIS MONS JUVISY SUR ORGE MORANGIS PARAY VIEILLE POSTE SAVIGNY SUR ORGE VIRY CHATILLON

SYNDICATS	ADHESION (Date de la délibération ou arrêté préfectoral)	LISTE DES COMMUNES
SEDRE (19 communes)	08 février 2007	ABBEVILLE LA RIVIERE ARRANCOURT BOISSY LA RIVIERE BOISSY LE SEC BOUTERVILLIERS BRIERES LES SCELLES CHALO SAINT MARS CHALOU MOULINEUX CONGERVILLE THIONVILLE FONTAINE LA RIVIERE GUILLERVAL LARDY MONNERVILLE MORIGNY CHAMPIGNY ORMOY LA RIVIERE PUSSAY SACLAS SAINT CYR LA RIVIERE SAINT HILAIRE
SIRTOM Sud Francilien <i>Issu de la fusion du SIROM et du SIEOM</i> (36 communes)	Arrêté inter-préfectoral fusion – substitution N°2016-PREF-DRCL/803 du 21 octobre 2016	AMPONVILLE ARVILLE BLANDY BOIGNEVILLE BOIS HERPIN BOUTIGNY SUR ESSONNE BOUVILLE BROUY BUNO BONNEVAUX BURCY CHAMPMOTTEUX CHATENOY COURANCES COURDIMANCHE SUR ESSONNE DANNEMOIS FROMONT GARENTREVILLE GIRONVILLE SUR ESSONNE ICHY LA FORET SAINTE CROIX LARCHANT MAISSE MAROLLES EN BEAUCE MESPUITS MILLY LA FORET MOIGNY SUR ECOLE MONDEVILLE OBSONVILLE ONCY SUR ECOLE PRUNAY SUR ESSONNE PUISELET LE MARAIS ROINVILLIERS RUMONT SOISY SUR ECOLE VALPUISEAUX VIDELLES

Siredom

63 rue du Bois Chaland

91090 Lisses

01 69 74 23 50

contact@siredom.com

www.siredom.com

